

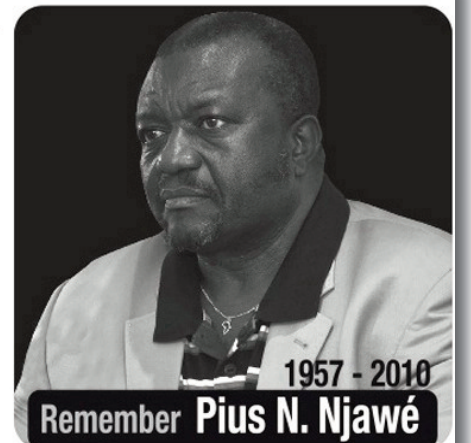
Le Messager

A l'écoute du peuple

Fondateur : **Pius N. NJAWE** Directeur de la Publication: **Alex Gustave AZEBAZE**

N° 5049 DU JEUDI 12 Avril 2018 CAMEROUN 400 F.CFA

Quotidien



Sénat Acte II

Le temps des grandes manœuvres



• *En attendant la nomination des 30 autres sénateurs, des courtisans multiplient des astuces pour espérer bénéficier des faveurs du prince. Malgré le démenti, il n'est pas exclu que le Sdf obtienne de nouveaux sièges dans l'optique d'un groupe d'opposition* **P.5**

MRC

Le congrès tant attendu

• *Lancé il y a 6 ans, le parti du Pr Kamto réunit ses cadres ce week-end dans la perspective des défis qui interpellent l'opposition et l'avenir du Cameroun* **P.3**

Douala

Un centre commercial futuriste en vue

• *Le groupe Actis a lancé les travaux de construction d'un centre des affaires. Qui sera opérationnel d'ici fin 2019* **P.6**

Droit d'auteurs

Passes d'armes entre Mouelle Kombi et Tchengang

• *La problématique de l'assainissement de la gestion du droit d'auteurs au cœur des échanges épistolaires entre le ministre et Me Frédéric Tongo Mbia* **P.11**

Présidentielle 2018

Le clientélisme politique d'Atanga Nji

• *A Douala, le Minat ne s'est pas gêné de motiver un positionnement politique des chefs traditionnels Sawa en vue de la candidature de Biya* **P.4**



Papyrus

ALAIN NJIPOU

Des répartitions aux calendes grecques

Alors que les artistes, ayants-droits, auteurs compositeurs caressent le doux espoir de passer à la caisse au titre du paiement du droits d'auteurs, toutes choses qui leur apporteraient une bouffée d'oxygène, eux qui vivent une disette qui a fini par les clochardiser, les réduire en mendiants, la météo capricieuse fait état plutôt d'une morosité qui n'augure pas des lendemains qui chantent. Ces créateurs d'œuvre de l'esprit sont obligés de continuer à ronger leurs freins si ce n'est grincer davantage les cordes des guitares afin que le ciel brumeux de la gestion du droit d'auteur s'éclaircisse et débouche sur des répartitions tant claironnées, tant attendues et jamais effectives jusqu'au moment où nous accouchons ces lignes. Malgré l'implication du chef du gouvernement, qui selon les instructions du président de la République, s'est engagé à assainir l'univers alambiqué de la gestion du droit d'auteurs engluée dans la gadoue et un enlisement qui n'a que trop duré, on n'est pas sorti de l'auberge. Les artistes de la catégorie B dédiée à l'art musical trinquent, végètent, tirent le diable par la queue...

Même le mince espoir entretenu par l'annonce du directeur général de la Société nationale camerounaise de l'art musical (Sonacam) invitant, depuis le 18 février 2018, les artistes notamment les auteurs compositeurs, éditeurs de musique... à se faire identifier, munis des pièces justificatives, en prélude aux répartitions, dans un délai de trente jours, n'est plus de nature à rasséréner ces créateurs. Les trente jours étant forclos depuis des lustres. L'idée d'une éventuelle répartition du droit d'auteurs, se trouve aujourd'hui à vau l'eau du fait des préalables juridiques que charrie la mise sur pied de cet organisme de gestion collective, porté sur des fonds baptismaux avec à la clé, des statuts tripatouillés, falsifiés par devant notaire, au lendemain de la tenue de son assemblée générale constituante qui a adopté une mouture bien différente de la version notariée. Du coup, dans les milieux des artistes, le choc des idées prospère. Les débats enflent quand ils ne suscitent pas la controverse.

Plusieurs thèses s'entrechoquent, s'entremêlent et pour finir se disloquent à l'épreuve des normes juridiques. Plusieurs postures s'opposent. D'un côté, des tenants de la thèse qui préconise la convocation sans réserve d'une nouvelle assemblée générale. Ceux-ci croient dur comme fer qu'il faut impérativement retourner à l'Ag de la Sonacam si l'on veut espérer des répartitions. Cette posture s'appuie sur le fait que les barèmes des répartitions sont contenus dans le règlement général. Or, la Sonacam n'a pas adopté cet important outil juridique qui ne peut l'être qu'au cours d'une assemblée générale. Pour mémoire, le règlement général consacre comme principale mission d'un organisme de gestion collective (Ogc) la perception

des redevances d'auteur auprès des usagers. A cet effet, il indique les modalités et les barèmes. Il s'agit de la perception des droits au titre de l'exécution publique des œuvres. Ce volet englobe la diffusion publique notamment dans les stations radios et télévisions, les hôtels et restaurants, les salons de coiffure, épiceries, gargotes...les grands magasins, magasins de vente d'appareil audio visuels, les night clubs, cabarets, les cinés vidéo, les moyens de transport en commun, toute autre exploitation publique et les manifestations occasionnelles du genre soirée dansante, gala de chants, et tout autre établissement utilisant les œuvres protégées d'une manière accessoire à son activité principale. Un autre pan de ces droits concerne la reproduction des œuvres sur supports. Avec en bonne place les productions de cassettes et de Cd, Vcd, Dvd...

De l'autre côté, les partisans du retour de la Cameroon music corporation (Cmc) estiment que la fusion par absorption du répertoire, des actifs, du passif et du nom de la Socam par la Cmc est la voie royale. Une hypothèse qui viendrait consacrer la légalité et la légitimité. Ce d'autant que le décret N°2015/3979/PM du 25 septembre 2015 fixant les modalités d'application de la loi N°2000/011 du 19 décembre 2000 relative au droit d'auteurs et aux droits voisins du droit d'auteurs, modifié et complété par le décret N°2016/4281/PM du 21 septembre 2016, dispose en effet, en son article 18, qu' : «il ne peut être créé un nouvel organisme de gestion collective dans une catégorie que si l'organisme existant a été dissout dans les conditions et suivant les procédures prévues par les lois et règlements». Pour les mordus de cette thèse, la Cmc existe juridiquement, des arrêts de la Cour suprême abrogent la décision du ministre de la Culture de 2008 qui retire l'agrément à la Cmc. Il suffit selon eux, d'appliquer et de faire respecter ces décisions de justice, largement faveur de la Cmc, seul Ogc reconnu par des entités comme la Sacem ou la Cisac qui la considère comme partenaire et membre.

En tout état de cause, les répartitions attendues depuis des lustres ne sont pas pour demain dans un contexte flou estampillé du sceau de graves divergences de point de vues et d'approches au sein de la communauté des artistes, des tensions exacerbées au sein de la Sonacam et de la foulditude des dossiers et plaintes en instance dans diverses juridictions de la place Cameroun. La planche du salut viendrait d'une reprise de larges concertations devant fédérer toutes les postures. Il s'agirait d'ériger des ponts et non construire des murs de lamentations pour artistes qui croulent sous le poids d'une indigence et d'une paupérisation indignes des œuvres qu'ils produisent, fruits de leur dur labeur.

CONFLIT DOMANIAL À DOUALA - BONANJO

Les Mukété voudraient-ils jeter une famille dans la rue ?

Selon nos informations, le groupe Mukete, du nom du riche homme d'affaires, voudrait construire un complexe hôtelier au lieu d'habitation de la famille Nwal A Bebouraka, expropriée à Besseke et recasée au quartier Bonanjo.

Le début des travaux sur ce terrain litigieux est imminent. Au regard des préparatifs sur le terrain, constaté hier, mercredi 11 avril par Le Messenger. Une partie de la toiture a été détruite il y a un mois, a-t-on appris. Le mur de la barrière a également été démolé. Il est remplacé par une clôture en matériaux provisoires. Elle servirait à délimiter le chantier. Rencontré à Douala en marge de la pose de la première pierre d'un centre commercial par le fond d'investissement britannique Actis dans la zone dite « Aéroport », un des Mukete a regretté ne pas pouvoir nous entretenir sur ce conflit dont il a révélé être le projet de l'un de ses frères. Le Messenger a essayé en vain de joindre Me Eta Nang, l'avocat qui représente les intérêts des promoteurs du projet annoncé sur ce terrain.

Mais nous avons appris que le domicile qui abrite jusqu'ici la famille Nwal A Bebouraka sera dans quelques jours entouré pour le début des travaux du chantier. « Ils veulent nous rendre prisonniers. Ils vont tout fermer, on aura même plus de sortie », confiait hier l'une des membres de la famille éplorée.

C'est que 20 ans plus tard, les malheurs de la famille Nwal A Bebouraka se poursuivent. Cette famille avait, à l'époque, été expropriée de leur domicile familial sis à la vallée de la Bessèké « pour



cause d'utilité publique». Une résidence construite par le chef de cette famille, aujourd'hui décédé. Ainsi expropriée, la famille Nwal avait par la suite été recasée dans une propriété administrative sur la rue Tobbie Kouoh à Bonanjo. C'est cette propriété qui fait l'objet du conflit jamais réglé.

Depuis lors, ses membres survivants ont perdu la quiétude. « Chaque fois, nous étions victimes des menaces d'expulsion des différents délégués du gouvernement qui se succèdent. Ils mettaient nos effets dehors sous prétexte que notre père ne veut pas faire valoir ses droits à la retraite », se souvient Mireille Mwal, membre de cette famille d'une dizaine de personnes. Jusqu'à ce que le chef de famille décide de mettre un terme à ce chantage permanent en portant l'affaire devant les tribunaux. « La dernière fois, mon père a porté l'affaire devant la justice qui a rendu la décision selon laquelle nous devrions rester dans ce domicile jusqu'à ce que nous soyons

indemnisés », explique Mireille Mwal.

Une décision de justice ignorée ?

Alors qu'elle attend paisiblement d'être indemnisée afin probablement d'aller refaire leur vie ailleurs, cette famille dont le chef est décédé entre temps, fait une nouvelle fois l'objet de menaces d'expulsion. Pis, depuis quelques jours ce sont les démolitions qui sont à l'ordre du jour. Cette fois-ci, non plus directement par les autorités communautaires de la CUD mais sous l'impulsion du groupe Mukete.

Depuis quelques semaines en effet, tous les domiciles autour de cette famille sont réduits en poussière par des coups de butoir des bulldozers. « Nous sommes surpris aujourd'hui de nous voir à nouveau menacés de démolition par le groupe Mukète qui envisagerait ériger un complexe hôtelier sur ce terrain. Jeudi, 5 avril dernier, M. Mukète et son avocat sont venus nous informer qu'ils allaient détrui-

re cette semaine », indique-t-elle.

La famille reste dans l'expectative. « Nous savons que nous avons la décision de justice qui nous maintient dans cette maison jusqu'à indemnisation. Avons-nous attendu vingt ans pour qu'on nous mette dehors ? Nous sommes vraiment déboussolés », fulmine celle que Le Messenger a rencontré pour essayer de comprendre les raisons de cet état de chose. Pourtant indique-t-elle « le ministère des domaines, du Cadastre et des affaires foncières nous avait rassuré que nous n'étions pas concernés. Mais à la dernière minute, on se rend compte que nous sommes concernés ».

D'après certaines sources, il y aurait eu des réunions entre la communauté urbaine de Douala et le groupe Mukète. Les mêmes sources indiquent qu'il a été demandé à l'investisseur de rencontrer la famille pour « un arrangement ». Mais au lieu d'une démarche pacifique, l'homme d'affaires camerounais s'illustre par des menaces, s'insurge la famille Nwal A Bebouraka. « Le groupe Mukète nous a clairement dit ce jour [avant hier mardi 10 avril 2018, Ndlr] que ce n'était pas leur problème si la Communauté ne nous a pas indemnisés. Qu'ils veulent exploiter [leur] terrain » rapporte la fille Nwal.

Visiblement déboussolée et ne sachant plus à quel saint se vouer, la famille Nwal A Bebouraka cherche, sans jamais que personne ne leur dise clairement quoi faire, à savoir quand et comment ce groupe familial influent, aussi bien dans le monde politique que des affaires, serait devenu propriétaire de cet immeuble malgré la décision de justice leur accordant le droit d'y rester jusqu'à l'indemnisation réelle et juste, eux qui y ont été recasés à la prise par l'Etat de leur immeuble bâti « pour cause d'utilité publique ».

AGA avec Blanchard BIHEL

Quand Jeune Afrique fait trembler le pouvoir de Yaoundé

Avec la parution du N° 2987 de l'hebdomadaire panafricain du 14 mars 2018, l'article intitulé « Fru Ndi sénateur ? » rappelle au souvenir de l'opinion les exactions ou les frasques médiatiques de ce magazine qui n'a pas fini de faire des intempéries dans le champ politique camerounais.

L'opinion publique camerounaise est très sensible aux affirmations des médias occidentaux. En dépit des différentes frasques dont ils sont accusés, nourris par des diverses officines politiques d'Europe, cette presse à gage atterrit au Cameroun comme dans un royaume. Pour jeter l'anathème sur le Cameroun et son peuple, ces journaux néocoloniaux veulent violer la conscience de l'opinion pour qu'il accepte qu'il appartient au président de la République de désigner son successeur ou son dauphin. En 1882, quand le premier président de la République désignait Paul Biya comme son successeur, ce n'était tant sa volonté personnelle qui était en avant mais les dispositions de la constitution de 1972 qui le prescrivaient et imposaient le premier ministre comme le nouveau président de la République du Cameroun.

Mais comment comprendre que Jeune Afrique, se spécialise dans l'art de désigner des dauphins putatifs au président Biya ? Est-ce une stratégie qui participe de la volonté des officines politiciennes qui alimentent ces médias de leur détermination d'opérer un hold-up contre les institutions politiques nationales ? Peut-on aussi y voir une intention malsaine, du fait de la longévité du président Biya au pouvoir, de dépendre le Cameroun comme une monarchie voir une dictature ? Quelle que soit l'hypothèse qui peut recevoir quelque validation, la réalité qu'elle crée au sein de la classe politique camerounaise est malsaine, nocive et dévastatrice. Elle sème visiblement une crise de confiance, et cela est humain,



entre le président de la République et ses collaborateurs.

Des hommes politiques jetés en pâture

La publication des probables dauphins du président de la République ne peut pas laisser le pouvoir de Yaoundé insensible. L'hebdomadaire panafricain en est conscient. On se demande même si en citant des noms des proches du président Biya, Jeune Afrique n'est pas en train de fragiliser le président de la République lui-même, conscient de la dimension de la réaction présidentielle. Tenez : dans son édition N°2008 du 6 au 12 juillet 1999, Jeune Afrique titrait à la une :

« Cameroun, qui gouverne ? » A l'époque, le journal révélait à l'opinion que les proches collaborateurs du Chef de l'Etat : Peter Mafany Musonge (alors premier ministre), Marafa Hamidou Yaya (Secrétaire général à la présidence de la République), Amadou Ali (ministre d'Etat en charge de la défense), Edouard Akame Mfoumou (ministre d'Etat de l'Economie et des finances).

Aujourd'hui, tous ne sont plus en orbite, en dehors d'Amadou Ali, le vice-premier ministre chargé des relations avec les Assemblées. Un autre fait, toujours du même journal, la récédive se produit dans sa livraison du lundi 11 décembre 2017, où se dévoilait les probables successeurs de Paul Biya à la magistrature suprême.

Cette fois Edgar Alain Mebe Ngo'o, Louis Paul Motaze, René Emmanuel Sadi et Laurent Easo sont dans le viseur.

Dévolution du pouvoir d'Etat

La constitution du 18 janvier 1996 trace de manière claire et nette les mécanismes de dévolution du pouvoir d'Etat au Cameroun. L'article 46, alinéa 4 (nouveau) de la constitution parle précisément de la vacance de la présidence de la République pour cause de décès, de démission ou d'empêchement définitif constaté par le Conseil constitutionnel, stipule : « le scrutin pour l'élection du nouveau Président de la République doit impérativement avoir lieu vingt (20) jours au moins et cent vingt (120) jours au plus après l'ouverture de la vacance. (a) L'intérim du président de la République est exercé de plein droit, jusqu'à l'élection du nouveau président de la République, par le président du Sénat. Et si ce dernier est, à son tour empêché, par son suppléant suivant l'ordre de préséance du Sénat. (b) Le président de la République par intérim - le président du Sénat ou son suppléant - ne peut modifier ni la Constitution, ni la composition du gouvernement. Il ne peut recourir au référendum. Il ne peut être candidat à l'élection organisée pour la présidence de la République. (c) Toutefois, en cas de nécessité liée à l'organisation de l'élection présidentielle, le Président de la République par intérim peut, après consultation du Conseil constitutionnel, modifier la composition du gouvernement. »

Si le président Biya veut faire un dauphin, ce n'est donc pas au sein du gouvernement qu'il faut le chercher, c'est bien entendu au sein du Rassemblement démocratique du peuple Camerounais. Dans ce cas, il céderait alors la présidence du parti à ce dernier puisque le président du « parti du flambeau ardent » est le candidat d'office ou naturel du parti. En cas de son empêchement comme le prescrit la constitution, les mécanismes sont on ne peut plus très clairs et s'imposent aux démocrates et républicains du Cameroun.

Léopold DASSI NDJIDJOU

CONCLAVE

Le Mrc à l'heure du bilan de ses 6 premières années

Du 13 au 15 avril prochain, le Mouvement pour la Renaissance du Cameroun tient sa deuxième convention au palais des congrès à Yaoundé.

Le Mouvement pour la Renaissance du Cameroun qui se présente comme une nouvelle force politique ayant l'ambition de représenter une véritable alternative au pouvoir RDPC tient sa deuxième convention du 13 au 15 avril 2018 au palais des congrès à Yaoundé.

Ce formation politique, née il y a 6 ans de la fusion entre plusieurs partis politiques ayant porté le ministre démissionnaire Maurice Kamto à sa tête qui veut incarner une opposition consciente des attentes du peuple Camerounais et déterminée à réussir l'alternance au pouvoir planchera sur les échéances politiques à venir. La rencontre permettra également de présenter le candidat qui devra pour la première fois participer à la présidentielle d'octobre prochain. De nombreux militants - et pas seulement les délégués - auront ainsi l'occasion



de participer à une foire-exposition organisée à cet effet. L'on devrait ainsi retrouver quelques images fortes du chemin parcouru par le parti depuis son lancement malgré l'hostilité administrative il y a 6 ans. Entre autres, il y aura des publications et des

discours.

Ce 2^e rendez-vous du genre après celui de 2012 tenu quelques mois seulement après la naissance de cette formation politique à la suite de la démission du Pr Maurice Kamto du gouvernement est un moment capital

pour cette chapelle politique qui invite les Camerounais de tout bord, de toutes les catégories sociales à venir avec lui construire « un mouvement fort, représentatif et défenseur des intérêts de notre peuple et de notre pays pour enfin inscrire dans la marche vers la modernité ».

Sont annoncés à ces assises, plusieurs délégués, de nombreux invités d'autres formations politiques, des leaders d'opinions et une forte représentation du parti dans la diaspora.

Désigner ses dirigeants et candidats aux élections nationales

Le directoire du Mrc affirme avoir pris toutes les mesures nécessaires y relatives, auprès de l'autorité administrative, conformément à la Loi. Il convient de préciser que la Convention est la principale instance décisionnelle du MRC. En même temps, c'est l'organe d'orientation stratégique et politique du parti. Le MRC devrait, au sortir de ce conclave, préciser sa ligne politique et affiner sa stratégie en vue des élections populaires prévues cette année 2018 et dont le clou sera l'élection présidentielle d'octobre ou

novembre 2018. Faut-il le rappeler, selon les statuts en vigueur de ce parti, c'est au cours de la convention qu'est désigné le président national qui, de fait est la candidat du parti à l'élection présidentielle. Les règles internes du parti prévoient la possibilité d'une pluralité de candidatures soumises au vote des délégués au Congrès issus des fédérations, structures départementales. Les élus du parti, présents dans les institutions républicaines sont d'office délégués au Congrès.

Selon ses responsables actuels, le MRC qui est d'abord une force de rassemblement - et non de fractionnement et de division du pays - est né de la décision mûrie et librement consentie de plusieurs partis politiques bien établis, de personnalités indépendantes et d'acteurs connus de la société civile nationale et de la diaspora de bâtir ensemble une formation politique solide, d'envergure nationale, capable d'offrir au pays une alternative crédible. « C'est ce parti-là, ouvert à tous les Camerounais sans discrimination d'aucune sorte, qui se met en marche » au palais des congrès avec son slogan « faire la politique autrement »

B-P.D.

APPEL À CANDIDATURE DE BIYA

Comment Atanga Nji ordonne le clientélisme politique aux chefs traditionnels

Le ministre de l'Administration territoriale récemment en séjour à Douala, a parlé plus que de la situation sécuritaire de la région du Littoral qui était l'objet de sa visite dans la capitale économique. Le Secrétaire permanent du Conseil national de sécurité ne s'est pas gêné de motiver un positionnement politique des patriarches traditionnels Sawa en vue de la candidature de Biya, au pouvoir depuis 35 ans, pour la prochaine élection présidentielle.



Cela peut être considéré comme de l'activisme politique débordant. Voilà un ministre de la République, en tournée administrative dans une région du territoire national, qui va au-delà de son sujet, pour se retrouver en plein pieds dans la manipulation politique. En séjour à Douala le 10 avril dernier, 4^{ème} étape de sa visite de travail dans les régions, le ministre de l'Administration territoriale a reçu les chefs traditionnels Sawa pour un entretien. Vraisemblablement, à l'issue de ce conciliabule les chefs traditionnels lui ont remis une déclaration dans laquelle ils appellent Paul Biya, l'actuel président du Cameroun qu'il gouverne depuis plus de 35 ans, à se porter une fois de plus candidat à l'élection présidentielle qui doit normalement se tenir cette année au Cameroun.

Dans ce document rendu public ce 10 avril 2018, et immédiatement diffusé le lendemain par notre confrère Cameroon Tribune, on peut lire la teneur des motivations de cet appel : « Les chefs traditionnels de la région du Littoral, réunis ce jour à Douala, ont procédé à un examen minutieux et approfondi de la situation de leur région, en particulier, et du Cameroun en général au tournant de cette année électorale 2018. Ils prennent acte, pour s'en féliciter chaleureusement, du climat de paix (sic !) et de calme qui prévaut dans la région et à Douala notamment, cœur économique du pays,

comme facteur de développement et de progrès ». Poursuivant dans cet enthousiasme les notabilités traditionnelles du Littoral signifient donc leur positionnement : « C'est pourquoi, ils prient le chef de l'Etat, S.E Monsieur Paul Biya de continuer, à la tête de notre pays, à apporter au Cameroun sa riche et robuste expérience, son humanisme, sa grande autorité et sa florissante vision de l'avenir, atouts inestimables et précieux en ces années décisives ». Et pour finir : « En conséquence, les chefs traditionnels de la région du Littoral, invitent solennellement S.E. Monsieur Paul Biya à accepter de se porter candidat à l'élection présidentielle de 2018 pour continuer l'œuvre de construction d'un Cameroun démocratiquement, uni et prospère ».

Dressement de l'autorité traditionnelle

Il apparaît évident qu'un tel positionnement des chefs traditionnels de la région du Littoral aura été intensément préparé par l'autorité administrative. Comme ce fut d'ailleurs le cas dans les trois premières étapes de la visite du ministre de l'Administration territoriale. Dans le Nord-Ouest où il a commencé sa tournée des régions pour imprimer sa marque, Paul Atanga Nji n'a pas moins fait que de menacer les chefs traditionnels, garants de l'autorité traditionnels de destitution si

jamais ils ne manifestaient pas publiquement leurs attachement à Paul Biya et à exiger sa candidature à la prochaine élection présidentielle au Cameroun. L'aboutissement de ces menaces de l'actuel Minat est l'appel des Fons du Nord-Ouest à la candidature de Paul Biya à l'élection présidentielle. Même logique dans la Sud-Ouest, où l'actuel ministre de l'Administration territoriale a arraché une déclaration publique de la « South West Chiefs Conférence » en faveur de la candidature de Paul Biya à la prochaine élection présidentielle.

Dans la région de l'Ouest, une déclaration des chefs traditionnels proches du régime en place, et appelant à la candidature de Paul Biya a elle aussi été remise au ministre Paul Atanga Nji. Avec la nuance selon laquelle, le doyen des chefs traditionnels de l'Ouest Cameroun, sa majesté Sokoudjou Jean Rameau, dont on connaît l'intégrité morale, le patriotisme, et le sens du devoir traditionnel n'y a pas opposé sa signature. Nos sources indiquent à ce propos que le chef supérieur de Bamendjou, qui règne depuis plus de 50 ans, n'a jamais été associé dans cette opération de manipulation et de clientélisme politique dont le ministre Paul Atanga Nji est vraisemblablement le principal initiateur. Cela donne donc pour l'instant ce que Cameroon Tribune a appelé « Paul Biya candidat des chefs tradi-

tionnels ». En attendant bien évidemment les étapes des régions du Centre, du Sud, de l'Est, et du Grand Nord. Aucune région n'échappera à cette espèce de clientélisme politique de Paul Atanga Nji, qui s'impose à tous les chefs traditionnels sur la tête de qui pèse une épée de Damoclès, en cas de résistance ou de contestation.

Alignements

Toute cette opération doit bien faire sourire Paul Biya, le principal bénéficiaire de cette manipulation politique des chefs traditionnels. L'actuel président du Cameroun dont le système politique si violent à annihiler toute idée d'alternance au Cameroun, sait très bien que les voix des chefs traditionnels, aujourd'hui sans réelle influence populaire, lui sont forcément acquises. « Il n'a donc pas besoin de l'agitation quasi guignolesque actuelle de Paul Atanga Nji », (pour reprendre un commentaire assez sévère d'un militant d'un parti politique de la place) pour se représenter. Paul Biya sait surtout et cela avec beaucoup d'édification que les chefs traditionnels du fait de leur clochardisation quasi chronique, sont devenus des dévots notoires. Et qu'on n'a pas besoin de motiver leur soutien à l'actuel président du Cameroun. Dire que les chefs traditionnels du Littoral appellent à la candidature de Paul Biya n'est pas nouveau. Ils sont courants du fait.

Ceux-ci, depuis l'assassinat public par les colons allemands à Douala du vénérable Prince Rudolph Douala Manga Bell, ont toujours roulé pour l'ordre établi. Au lendemain de l'indépendance, l'autorité traditionnelle Duala a fait le choix du soutien au président Ahidjo, malgré le fait que le régime de ce dernier, managé par les français, aura été impitoyable vis à vis des patriotes indépendantistes et nationalistes upécistes. Lorsque Paul Biya arrive en 1982, immédiatement les chefs traditionnels du littoral l'adoubent sur les bords du Wouri et la symbiose avec le régime en place sera sans faille ; quand bien même que les populations du littoral, du fait de la démocratie tourneront le dos à Biya et son régime. Et pour ceux qui n'ont pas la mémoire courte, lorsque l'opposition a gagné la quasi-totalité des mairies du Wouri lors de l'élection municipale de janvier 1996, après un processus électoral bien défendu, qui sont ceux qui sont sortis pour courir au secours du pouvoir ? Ce sont bien les chefs traditionnels du Littoral et principalement Sawa, motivés par des élites organiques, qui sont allés marcher dans les rues de Douala en tenue traditionnelle d'apparets, contre la démocratie et faire des appels des pieds aux tenants du pouvoir en place. La situation est la même partout au Cameroun. Du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest. Les chefs traditionnels sont trop fragiles face à la violence du système que l'actuel ministre de l'Administration territoriale est en train de réactiver.

Assurément, le ministre Paul Atanga Nji on le sait veut imprimer sa marque depuis qu'il a engagé les tournées des régions. S'il lui arrive à chaque étape de parler de sécurité, de paix et de préservation de l'ordre public, un peu comme pour dire à tous que « la récréation est terminée », Paul Atanga Nji, qui demeure encore l'un des présidents de section Rdpc de sa Mezam natale n'a que l'étoffe politique pour défendre la survie politique de son mentor, Paul Biya, sans qui il n'aurait certainement jamais existé sur la scène politique camerounaise. D'où sa démarche de clientélisme politique qu'il tient forcément à partager et à imposer aux autorités traditionnelles.

Jean François CHANNON

VISITE D'ATANGA NJI À DOUALA

Les chefs sawa accusés de grenouillage politique

Après avoir demandé à Paul Biya d'être leur candidat à la présidentielle 2018, au cours de la visite de travail du ministre de l'Administration territoriale dans la capitale économique, des acteurs politiques jugent cette sortie des gardiens de la tradition inopportune.

Plus une surprise pour personne. Les chefs traditionnels au Cameroun sont des acteurs d'un poids certain dans le microcosme sociopolitique. Ils ne s'encombrent plus de pudeur ou de scrupule pour afficher de manière ostentatoire, leur marquage politique. Cet état de fait vient d'être confirmé à Douala, au terme de la visite de travail que le ministre de l'Administration territoriale (Minat), Paul Atanga Nji, a effectué dans la capitale économique, mardi 10 avril 2018.

Ce séjour sur les berges du Wouri du Minat a été marqué par une déclaration commune des chefs traditionnels Sawa, lue par le président en exercice du Ngondo, Sa Majesté, Madiba Songue, à l'issue d'une séance de travail que l'hôte de marque a eue avec les gar-

diens de la tradition, dans la salle de Conseils baptisée Rodolphe Tokoto de la Communauté urbaine de Douala. Tous les chefs traditionnels des cantons disséminés dans la région du Littoral, ont prié le président de la République, Paul Biya, à poursuivre son action à la tête de l'Etat, à l'heure des manœuvres précédant la présidentielle de 2018. Dans la foulée, ces monarques applaudissent le climat de paix et de calme qui prévaut dans la région, comme facteur de développement. De même, ils se félicitent de la promotion de nombreuses et diverses réalisations économiques et sociales achevées. Pêle mèle, l'on cite le lycée technique et professionnel agricole de Yabassi dont les travaux sont en cours, le deuxième pont sur le Wouri, les pénétrantes Est et Ouest de Douala, le stade de Japoma en matériels préfabriqués encore en chantier, le stade de la Rénification et de Bonamoussadi en rénovation, la relance de la caféiculture dans le Moungo entre autres.

Une sortie déplorable

Approché mercredi 11 avril 2018 par le Grand Reporter du Messenger, le 3^{ème} adjoint au maire de Douala Ileme, par ailleurs ministre en charge de l'information et des médias du shadow cabinet du principal parti

de l'opposition au Cameroun, ne voit pas d'un bon œil cette sortie des chefs sawa qu'il qualifie de « malheureuse et de déplorable ». Pour Jean Robert Wafo, « il est déplorable et malheureux que les chefs traditionnels sawa s'acquièrent, à ciel ouvert, avec le régime en place, au point d'apporter leur soutien à la candidature de l'actuel président de la République ». Après 34 ans de magistrature à la tête du pays, c'est indécent pour ces gardiens de nos valeurs ancestrales d'encourager Paul Biya à se représenter à la magistrature suprême lance Jean Robert Wafo qui assène : « un chef traditionnel est un gardien des us et coutumes. Un chef traditionnel n'est pas un entrepreneur politique. Un chef traditionnel n'a pas vocation à faire du grenouillage politique. Il doit être neutre, garder de la hauteur chaque fois qu'il y a une compétition politique. Sinon, il est plus qu'une girouette en cas d'alternance ».

Au sujet du climat sociopolitique dans le Littoral et à Douala singulièrement, le ministre du Shadow Cabinet se demande si ces chefs vivent dans la même région avec les populations paupérisées. « La vraie paix n'est pas l'absence de guerre. La vraie paix est celle des cœurs. Un Homme normalement constitué ne saurait prétendre qu'il y a la paix à Douala. Les populations sont en colère. Pour cause de vie chère, chômage endémique, insécurité,

déguerpissements sans recasement, enclavements des villes et quartiers, pauvreté... Ce n'est pas parce que le conflit n'est pas ouvert dans le Littoral comme ailleurs qu'il y a la paix ». Tranche-t-il. Sentencieux !

Même la société civile dont Philippe Nanga, coordonnateur de l'Ong « Un monde avenir » est l'un des acteurs majeurs, trouve cette déclaration des chefs Sawa inopportune sinon opportuniste avant de dénoncer le rapport incestueux qu'entretient le régime avec les suzerains en général au Cameroun. « La sortie des chefs traditionnels sawa confirme la politisation de la scène. Ces gardiens du temple sont désormais des acteurs du champ politique, avec la bénédiction du régime ». Frappant sur le même clou, Philippe Nanga estime que Douala et la région du Littoral, présentée comme ville-cœur de l'économie avec des réalisations diverses, « est une ville vieille, étouffée sinon morte. Toutes les réalisations citées sont issues de vieux projets remontant à l'époque du président Ahidjo. Douala est programmée pour être classée comme vieille ville au profit de Kribi, ville nouvelle qui abrite désormais d'importants pôles économiques. Douala a un vieux port. Kribi a un port futuriste et charrie beaucoup d'espoir... »

Alain NJIPOU

En attendant les nominations des 30 de Paul Biya



En attendant la nomination des 30 autres sénateurs qui viendront compléter la liste des 100 membres de la Chambre haute, nombreux sont les courtisans qui multiplient des astuces pour espérer bénéficier du fameux décret devant les propulser au devant de la scène.

1-Le temps des grandes manœuvres

Conscient de ce que l'expression démocratique reste un chantier pas encore achevé par le renouveau et que des récompenses politiques permettent de contenter certains alliés, le président de la République ne devrait en principe pas déroger à la règle. Ses partisans souhaitent au-delà de la razzia du 25 mars dernier que le détenteur du pouvoir central remercie ceux qui ont mouillé le maillot en sa faveur ces dernières années. Présent dans l'espace public et prenant parfois position au-delà de la vision du parti de la flamme ardente, certains « biyaïstes » espèrent enfin accéder à la mangeoire par le biais du décret qui ne saurait tarder. Seulement, des informations font état de ce que l'homme du 06 novembre 1982 ne serait pas prêt à rompre avec ses habitudes c'est-à-dire la fidélité à « ses amis », le maintien des grands équilibres politiques et le respect de la coloration politique pour que l'on retienne de lui celui qui aura apporté « la démocratie ».

Pour l'instant aucune information ne filtre à propos des consultations. Que ce soit pour le cas du Chairman Ni John Fru Ndi dont le parti vient de rejeter en bloc le probable contact avec le régime de Yaoundé à ce sujet encore moins les autres formations politiques. L'union nationale pour la démocratie et le progrès (Undp) de Bello

Bouba Maïgari qui s'en est sorti avec un seul poste lors de la sénatoriale de 2013 en la personne de Pierre Flambeau Ngayap par ailleurs Secrétaire Général de cette chapelle politique, croit peut être que la cagnotte peut prendre du volume sur le seul fait que le parti s'est illustré le 25 mars dernier en étant présent sur l'ensemble des régions. L'Udc d'Adamou Ndam Njoya n'est pas en reste. Paul Biya peut-il réparer le préjudice cette fois-ci ? Difficile de le savoir.

Que dire du Mouvement démocratique pour la défense de la République (Mdr) qu'on n'a presque pas vu sur le terrain durant la première mandature ? Son président Dakolé Daïssala, ressuscité politiquement après sa sortie du gouvernement a séjourné au sénat sans donner signe de vie. Issa Tchiroma Bakary, président du Front pour le salut national du Cameroun (Fsn) ayant récolté un sénateur en 2013 a cru devoir se lancer cette année. Hélas ! Le ministre de la communication espère à nouveau conserver sa part du gâteau.

L'union des populations du Cameroun qui a participé à ce rendez-vous malgré le faible taux de représentativité dans les collectivités territoriales décentralisées peut le cas échéant bénéficier de l'attention du chef de l'Etat. Encore qu'un ancien membre de cette formation politique, député à l'Assemblée Nationale, Robert Bapooch Lipot avait fait savoir que le parti des martyrs devait soutenir les listes Rdp. Un argument botté en touche par les cadres du comité Directeur conduit par Mme Habiba Issa comme Présidente et Pierre Baleguel Nkote comme Sg. Pour continuer d'achever le parti du crabe, le décideur central pourrait jeter son dévolu sur Bapooch. Par contre le Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (Mrc) qui a d'ailleurs boycotté la participation à la sénatoriale de mars dernier n'est pas prêt à faire ami avec

Etoudi pour une quelconque entrée à la chambre haute. Son leader Maurice Kamto est d'ailleurs très amer vis-à-vis du régime.

2-Le bal des vautours

Dans la foulée des invités au festin, l'on retrouve les déficients visuels au travers d'une association souhaitent la nomination d'un des leur au sénat. Ces victimes de Handicap voudraient que l'on passe le cap de la sensibilisation à l'inclusion totale dans la vie de la nation. C'est pour cette raison qu'un plaidoyer est en cours pour que soit présent à la chambre haute des représentants des personnes vulnérables. Il devra, durant son mandat porter la voix des « sans voix » afin que des réformes longtemps souhaitées pour ces « personnes » s'accomplissent. Même cas de figure pour le secteur informel ayant pour chef de file Marie Mballa Biloa, présidente de l'association des « bayam sellam » qui attend également que le chef de l'Etat fasse un geste.

D'autres ne manquent pas d'attirer l'attention du « souverain ». Ils se recrutent dans différents domaines et secteur d'activités qui, à la moindre occasion, ne cessent de brandir les prouesses de l'actuel régime. Des universitaires, des membres de la société civile, des opposants sont ainsi réduits à la mendicité, chacun voulant ainsi passer à table.

3-Biya, la surprise du chef...

Le chef de l'Etat a toujours déjoué les pronostics et est apparu ailleurs lorsqu'on l'attendait à un moment donné de la vie de la nation. Il sait se faire désirer, consulte par personnes interposées, confond ses pourfendeurs et déjoue ses laudateurs parce qu'étant le seul maître du jeu. Il est donc imprévisible et personne ne peut affirmer connaître l'homme qui, depuis le palais de son Mvomeka'a

natal détient toutes les cartes et sait à quel moment abattre son joker. Comme cela a été le cas en 2013, de nombreux oubliés de la République peuvent revenir en surface et se requinquer. D'anciens commis de l'Etat attendent un souffle nouveau. Des bannis de la République, des insoupçonnés, ceux en réserve, des fidèles etc. sortiront du chapeau présidentiel pour à nouveau « servir » la République sans oublier les avantages liés à la fonction. C'est ainsi que des noms circulent depuis le dernier réaménagement gouvernemental où Paul Biya s'est séparé de quelques « intouchables ».

Il va faire avec tout ce beau monde parce que ce sont ses créatures. Et qui ne dit pas qu'en bon stratège Paul Biya qui reste le maître du jeu et maîtrise l'enjeu pourrait décider de confondre l'opinion. Afin de garantir sa survie politique. Certaines langues annoncent le sort de l'actuel président du Sénat Marcel Niat Njifendji scellé, l'on peut ainsi assister à la montée en puissance de la région du soleil levant, qui, enfin pourra avoir les coudées franches et une représentativité certaine pour la loyauté envers le porteur du « renouveau » et la contribution au produit intérieur brut. De ce côté, le nom qui circule dans les chaumières est celui de René Ze Nguele. Un audacieux et outrecuidant qui a réussi l'exploit de challenger le président national lors du dernier congrès ordinaire du Rdp. Candidat à la présidence du parti face au président fondateur, Ze Nguele a été humilié au vue du score final mais a marqué les esprits quoique présenté comme une fabrication pour servir de pantoufle afin que l'on croit qu'il existe une démocratie en interne. Ce qui est certain le peuple attend beaucoup de ce Sénat II qui viendra rectifier le tir. Sauf que tout peut arriver.

Dimitri AMBA

AU TRIBUNAL

L'affaire Maetur

Jean Marie Zambo Amougou en prison depuis le 14 juillet 2017 attend d'être fixé sur son sort.

L'audience du 11 janvier 2018 avait finalement accouché d'une souris. Le principal concerné avait rejoint ses quartiers à Kondengui. Cela fait neuf mois que Jean Marie Zambo Amougou est incarcéré à la prison de Kondengui. Ses conseils Me Abega Bertrand, Bediang Junior ne comprennent toujours pas que le dossier de leur client soit encore à l'étape de l'enquête préliminaire. Et parlent de déni de justice, de blocage de la chaîne de décisions sur la base du non respect de la véracité des faits et des instruments juridiques, le non respect des délais, du suivi juridique. Car avouent ses avocats, leur client a passé 5 à 6 mois « sans être interpellé sur l'objet de sa présence en prison ». Aussi pointent-ils un doigt accusateur sur la chancellerie.

Le président de la Cstc Jean Marie Zambo Amougou devra encore attendre.

Selon certaines indiscretions la goutte d'eau qui a débordé le vase tire sa source d'une lettre datant du 21 février 2011. A l'époque Emmanuel Etoundi Oyono était Directeur général de la Maetur. Voulant faire l'état des acquisitions des terrains pas encore vendus et appartenant à des employés, il va transmettre une lettre officielle à tous les employés au n°1163/dg/eeo/zzb et datée du 5 Juillet 2010, leur demandant de s'acquitter du paiement de leurs créances dues à la société pour l'acquisition des terrains. La note qui prescrivait ainsi le recouvrement des créances du personnel par prélèvement mensuel sur leurs salaires, était tout à fait déontologique et logique au regard de la situation financière de la structure. Sieur Manga à l'époque occupait la fonction de délégué régional pour le Littoral de la Maetur mais avait procédé à l'acquisition de deux parcelles au quartier Ngoussou Hôpital général de Yaoundé auprès de la Maetur au moment où il occupait le poste de Chef de département de la



stratégie, du développement et de la restructuration urbaine à Yaoundé au siège social de la société et n'avait procédé à aucun paiement.

Attestation irrévocable de salaire

Le 21 février 2011 soit quelques mois après la note du Directeur général Etoundi Oyono concernant le recouvrement des créances dues, Louis Roger Manga va lui adresser une correspondance avec pour objet « Ngoussou Hgy. Paiement de ma parcelle sur mon salaire ». Dans ce document dont le Messenger a eu accès, le Dg de la Maetur actuel souhaitait que cette ardoise soit apurée en faisant des retenus dans son salaire ; il y avait aussi le fait de son éloignement de la capitale politique. Sauf que le compte bancaire en question souffrait de nombreuses anomalies comme l'Avi (attestation irrévocable de salaire). Etoundi Oyono va donc coter la correspondance en question à Zambo Amougou Jean Marie alors Directeur Commercial pour « étude et suite à donner ».

Ne pouvant donc prélever quoique ce soit dans ce compte, il sera souhaité la vente de ce terrain. Lorsqu'en mars 2012, Etoundi Oyono fait un chemin retour au port autonome de Douala. L'on prétend alors que son probable successeur doit venir de la maison. Des propositions faites. Le 13 septembre 2012, tout de même, le décret pour remplacer Etoundi Oyono à la Maetur tombera et ce sont les sieurs Louis Roger Manga et Mbong Michael Mbine seront respectivement nommés Directeur Général et Directeur Général Adjoint à la Maetur. Sitôt arrivé au poste et après quelques jours, Louis Roger tente de récupérer le terrain sachant bien qu'il a été vendu selon la réglementation en vigueur. Ainsi Zambo Amougou et Amadou Logone sont saisi par le Dg qui veut s'enquérir de la situation du terrain du client « Louis Roger Manga ». Il apprendra à nouveau que ladite parcelle a été vendue à des clients qui disposaient des liquidités et des comptes bancaires fournis.

Dimitri AMBA (Stg)

COOPÉRATION JAPON-CAMEROUN

Trois lauréats reçus à Yaoundé

Ils sont de retour d'un stage d'étude de deux ans dans les grandes universités nippones.

2 heures, c'est le temps qu'a duré la cérémonie de réception des trois boursiers de l'Abe Initiative. Nnoko Nelson Ekote, Bensong John Ebot et Micael Myede, sont de retour au Cameroun après deux années d'étude passées au Japon. Respectivement, ils ont étudié dans les universités de Kwansai Gakuin, de Yokohama et de Hosei. Ce 10 avril 2018, le trio a été reçu dans un hôtel par Kunio Okamura, l'ambassadeur nippon au Cameroun, avec à ses côtés Masuda Junko, la représentante résidente de l'agence Japonaise de Coopération Internationale (Jica). Côté camerounais, deux ministères étaient représentés à

cette cérémonie.

Le ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat, par Chantal Bajon, son secrétaire général et celui de l'Économie par Christian Abolo, l'un de ses conseillers techniques. Ces trois lauréats de la 4^{ème} promotion des stagiaires de la bourse African Business Educative Initiative, font partie d'une équipe de 18 boursiers sélectionnés en 2016, dont 17 camerounais et un tchadien. De retour à Yaoundé, ces désormais ex-stagiaires de la bourse japonais se disent prêts à contribuer à l'Émergence du Cameroun. Ekoté et Nyebe ont déjà rejoint leurs ministères d'origine, tandis que Besong, actuellement en plein préparation d'une thèse Phd, a promis retourner au Cameroun une fois ses études achevées au Japon.

La cérémonie de réception proprement dite s'est

faite deux temps d'une part les discours et de l'autre les exposés des différents lauréats. Dans son allocution, Kunio Okamura, l'ambassadeur du Japon a dit son désir de voir la coopération entre son pays et le Cameroun s'intensifier : « C'est notre grand plaisir de recevoir trois lauréats qui ont passé plus de 2 ans au Japon dans le cadre de l'initiative Abe. Nous espérons qu'ils vont travailler en utilisant les compétences et expériences qu'ils ont eues au Japon pour le développement du Cameroun surtout dans le secteur privé. Nous allons renforcer la coopération entre les deux pays, nous voulons densifier les relations commerciales dans le secteur privé ». Ces mots ne sont pas tombés dans les oreilles des sourds. Bajon Chantal, le Sg de Ministère des Petites et Moyennes entreprises, de l'Économie et l'Artisanat, en transmettant les remerciements du

peuple au diplomate nippon, comme le dit la sagesse, en demandait davantage de l'aide. Comme une réponse du berger à la bergère, Masuda Junko, la représentante résidente de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale a rassuré les Camerounais « Cette année, a-t-elle affirmé, la sélection se poursuit pour la 5^{ème} promotion des stagiaires de la Jica. Nous continuons à accompagner des jeunes camerounais pour qu'ils puissent enrichir leur capacité humaine afin de pouvoir participer au développement du Cameroun.

Le projet Jica avait été validé en 2013 à Tokyo au Japon. Il est présent dans les 54 pays d'Afrique. 148 cours sont dispensés dans 70 universités. Lors de la 4^{ème} promotion qui s'achève actuellement, 1100 stagiaires ont représenté le continent Africain.

Jenner ONANA (stg)

« DOUALA GRAND MALL AND BUSINESS PARK »

Un investissement de 80 milliards en gestation

Ce chiffre a été révélé hier, à l'occasion de la cérémonie officielle de pose de la première pierre du futur complexe commercial, présidée par le ministre du commerce, Luc Magloire Mbarga Atangana.

Projet futuriste de part son contenu, et véritable joyaux architectural au regard de ses différents plan de construction, le projet « Douala grand mall and business park », est sans doute « le premier et le plus grand centre commercial et de divertissement du Cameroun, voire de l'Afrique centrale », comme l'a affirmé son promoteur, Maturin Kamdem, à l'occasion de la cérémonie officielle de pose de la première pierre, tenue hier à Douala. Cérémonie présidée par le ministre du Commerce, Luc Magloire Mbarga Atangana, représentant du président de la république Paul Biya. Pour le ministre du Commerce, « Douala avait besoin de ce projet pour combler un grand vide ». « La porte d'entrée du Cameroun qu'est Douala, manquait cruellement d'une infrastructure qui rassemble en un seul endroit le commercial, le ludique, les spectacles, la restauration », affirme Luc Magloire Mbarga Atangana.

Fruit d'un partenariat entre le fonds d'investissement britannique Actis, et l'entreprise locale Craft development, le projet qui s'étale sur une superficie de 18 000 m², est évalué à 80 milliards de francs cfa. Bénéficiaire d'exonérations fiscales dans le cadre de la politique d'incitation à l'investissement, « Douala grand mall and business park » permettra de générer plus de 4 500 emplois directs et indirects, pour une masse salariale estimée à 17 milliards de francs cfa par an. Subdivisé en deux phases, il comprend d'une part un super marché, un multiplexe de cinq salles de cinéma, une large gamme de restauration, de loisirs et de boutiques. D'autre part, des bureaux et un hôtel cinq étoiles. Débutés en janvier dernier, les travaux de la première phase s'achèveront en fin 2019.

Le Prince Fogue (stagiaire)



Les populations descendent dans la rue

Ils entendaient s'insurger contre ce qu'ils appellent l'accaparement de leurs terres et protester contre la garde à vue des leurs dans l'affaire qui les oppose au sieur Tantchou à Ebome. C'était le 10 avril dernier.

C'est près de trois personnes issues du village Ebome et ses environs qui se sont mis en route mardi dernier aux environs de 18h. Elles prenaient la direction de la compagnie de gendarmerie de Kribi afin, disent-elles, d'aller "se faire enfermer" dans les cellules de cette unité de gendarmerie. Elles tentaient ainsi de faire pression sur les velléités privées du capitaine Belibi Atangana Hubert, le chef de cette unité, qui envisageait de mettre en garde à vue quatre (4) jeunes gens convoqués avec trois (3) autres dans le cadre du litige foncier d'Ebome qui avait défrayé la chronique par des actes de destruction le 20 mars dernier au lieu-dit Tara-Plage. « Pourquoi mettre ces jeunes en cellule ? Personne ne sera gardé à vue pour quelque chose pour nos droits que nous défendons. Nous allons là-bas pour que le commandant Belibi mette toute une communauté en prison. Ou il nous enferme tous, ou il n'enferme personne. Il n'y a qu'une alternative », lance un jeune du coin. Pour désamorcer la bombe et éviter l'ouragan, le commandant Belibi va décider de ne pas retenir les mis en cause qui sont accusés de rébellion par sieur Tantchou Pierre Orly, le propriétaire de l'immeuble bâti sur un terrain querellé et qui avait érigé une palissade jusque dans les vagues de la mer, empiétant ainsi selon les riverains, sur l'emprise maritime.

« Ce qui a provoqué notre expédition, c'est que le titre foncier de ce monsieur est annulé par le ministre des Domaines, ce qui veut dire que l'immeuble ne devait même pas être là ; mais non content d'être dans l'illégalité, M. Tantchou s'est permis de nous narguer en fermant totalement l'accès à la mer avec une barrière. Nous l'avons averti en vain », nous explique Marcel B, un manifestant en colère.

Des majestés interpellées

Aux environs de 5h du 20 mars dernier, une quarantaine d'individus armés de gourdins, de machettes et de lances de chasse avaient fait une descente musclée sur le site querellé et détruit la barrière. Ils avaient aussi détruit des buses trouvées sur place. Tout en menaçant les gardiens du site. Pierre Orly Tantchou avait porté plainte et avait



continué les travaux de construction de plus belle, malgré l'interdiction du préfet du département de l'Océan lors de la réunion de crise tenue le lendemain. Sept (7) personnes ont été identifiées comme les organisateurs de la casse et convoquées. Parmi elles, Sa Majesté Moury Ngouo Thomas, chef du village Ebuyé et propriétaire de l'hôtel Tara-Plage qui jouxte le terrain querellé. Considéré comme l'instigateur de cette descente, il tombe des nues. « Je n'étais même pas en ville. M. Tantchou nous emballe juste dans une affaire où il se sait perdant. C'est le forçage qu'il fait. Nous sommes en justice et la décision tarde à tomber, mais le ministre a déjà annulé le titre foncier et demandé la réattribution à une communauté. La procédure est en cours. Quelque soit le temps, justice sera rendue. Je suis serein et je ne suis ni de près ni de loin mêlé à cette affaire de destruction, selon les allégations de sieur Tantchou », explique la majesté. Les populations sont indignées et s'offusquent du rôle trouble des forces de l'ordre et des autorités administratives. « Comment le capitaine Belibi peut avoir l'outrecuidance de convoquer notre chef supérieur alors même qu'il n'est concerné ni de près ni de loin à cette situation. Peut-on faire ça à un chef traditionnel de l'ouest ou si nord? », se questionne Patrice. Le chef supérieur Mabi-nord a refusé de déferer à

la convocation, ainsi que plusieurs de ses notables. Ce qui a poussé le commandant de compagnie à aller entendre les témoins sur place. Les chefs de la zone côtière sont descendus hier à la Compagnie afin de s'offusquer de la situation d'accaparement des terres qui a cours dans ma zone. Tous les accusés ont été auditionnés et le rapport sera transmis chez le procureur de la République.

Le conservateur foncier à la barre

Selon nos enquêtes, l'affaire commence en 1976 quand le ministre des domaines de l'époque annule le titre foncier de la communauté pour empiètement sur l'emprise maritime. Elle réactualise en respectant cette fois la distance requise. En 1987, un certain Tantchou, greffier à Kribi présente un certificat de morcellement du titre foncier 361/ O appartenant à la communauté. Mais la curiosité c'est que le bordereau analytique dit que sieur Tantchou est propriétaire du terrain depuis 1970, alors que le vendeur de l'époque affiche une procuration des membres de la communauté datant de 1977, avec un morcellement qui se fait en 1987 alors même que c'est le certificat de propriété qui est la pièce maîtresse pour un morcellement ? Comment peut-on acquérir un terrain en 1970 alors que celui qui le vend n'en a eu l'autorisation que

sept ans plus tard ? Toujours est-il que M. Tantchou obtient le titre foncier n° 1043/O qui est annulé par le ministre des domaines en 2016. Malgré cela, le fils du défunt Tantchou Pierre Orly réussit à obtenir une fois de plus des documents qu'il n'aurait pas dû avoir droit sur ce terrain, selon le collectif des chefs traditionnels Mabi de Kribi. Dans l'intention de déceler le présumé faux qui s'est déroulé, la communauté à qui a été remis la parcelle querellée et le collectif des chefs traditionnels Mabi ont traîné le conservateur foncier du département de l'Océan devant la justice pour corruption, faux en écriture, négligence et autres. Les autorités administratives et judiciaires sont accusées de corruption par les populations, pour laisser M. Tantchou "leur arracher leur terrain".

Pour le moment, Pierre Orly Tantchou estime être dans son bon droit et poursuit ses travaux de construction, alors que la communauté locale gronde prête à déborder. Moury Thomas se dit confiant en la justice et attend impatiemment la sentence dans l'affaire qui oppose les deux hommes. La communauté Mabi se dit prête à se sacrifier afin que les droits des populations riveraines soient toujours respectés par les différentes autorités et le gouvernement. Affaire à suivre.

Sévère KAMEN (Cp)

NÉCROLOGIE

Le doyen des chef Sawa n'est plus

Le chef bankon aboo sa majesté Ngom Priso est décédé.

La communauté Sawa est en deuil. Le doyen des chefs de cette communauté est décédé. Sa Majesté Ngom Priso Ngom, Chef Supérieur du Canton Abo-Nord est mort après plus de 50 ans de règne.

On se souvient que c'est à Bonaléa, localité située à 40 km de Douala, que le peuple Bankon Nord a décidé de communier le cinquantenaire de Sa Majesté Priso Ngom Priso nu Loa Mbasé. Ce fut une occasion inédite de découvrir et partager avec le monde entier la richesse des valeurs culturelles du peuple Bankon, en présence de nombreux invités venues des quatre coins du Cameroun, de l'Afrique et du monde. Pour le défunt chef supérieur, il était question de « s'inspirer de nos différents héritages afin que la puissance des

connaissances et la sagesse d'hier guident chacune de nos réflexions chacune de nos pensées chacune de nos actions... Afin de construire ensemble un présent qui serve de socle aux générations futures ».

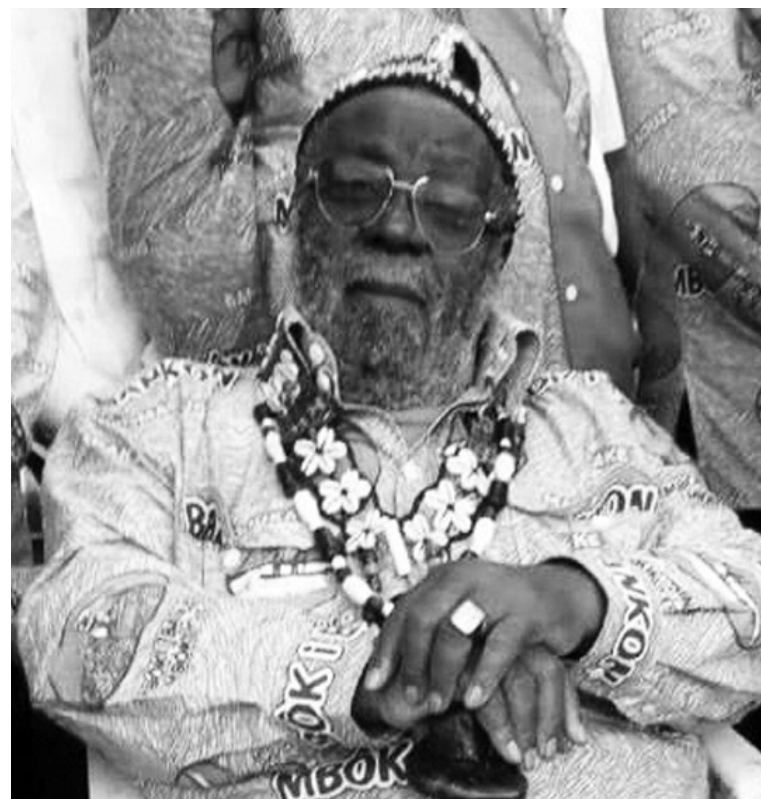
Né le 8 février 1942 à Bonaléa-Mandouka, Siège de la chefferie supérieure Bankon-Nord (Abo-Nord) dans le Littoral, Sa Majesté Priso Ngom Priso nu Loa Mbasé était également officier de l'État civil, assesseur à la cour criminelle du Littoral, commandeur de l'ordre du mérite Camerounais, chevalier de l'Ordre national de la valeur, Officier de l'ordre national de la valeur.

Les Bankon du Mounjo dans le Littoral, baptisés ABO par l'ancienne administration coloniale, se sont toujours désignés eux-mêmes comme le peuple Bankon. Ils sont en majorité localisés dans la commune de Bonaléa, arrondissement de Fiko, département du Mounjo, région du Littoral. Les Abo-

Bankon sont dirigés par deux souverains: Sa majesté Priso Ngom Priso règne au Nord depuis 1965 sur les 4 groupements de villages suivants: B a n g s e n g - M p o b o , Bessoungkang, Mandouka, Mangamba. Sa Majesté Makolle Jean-Jacques règne au Sud depuis 1997 sur les 6 groupements de villages suivants: Miang, Koki, Bwapaki, Mbonjo, Nkake, Souza. Les terres Bankon s'étendent sur une superficie supérieure à 650 Km², pour une population évaluée à 60 000 habitants environ.

Situé à 40 km de Douala, le territoire des Bankon du Mounjo est limitrophe des territoires Pongo, Ewodi, Yabassi et Mbanga. La tradition orale dénombre de nombreux autres petits foyers Bankon disséminés à travers le Mounjo, notamment dans la Commune de Njombe où ils sont appelés Bankon ba Njombe.

M.S.



DERNIÈRE HEURE

Justin Mbeng libéré

Alors que nous allions sous presse hier, Le Messenger a appris que le juge à la retraite et ancien vice-président de la cour d'appel du Sud-ouest, Justin Mbeng vient d'être remis en liberté par ses ravisseurs hier, mercredi 11 avril 2018.

Il avait été enlevé par des individus armés non-identifiés dimanche dernier au petit matin dans son village natal Eweke (département de la Manyu, région du Sud-ouest). Selon Me Félix Agbor Nkongho cet enlèvement reflète la détérioration de la situation sécuritaire dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest.

Des sources auprès des services du gouverneur de la région du Sud-Ouest rapportent que l'ancien vice-président de la Cour d'Appel du Sud-Ouest, Mbeng Ayuk Martin, a été enlevé dans la nuit du 7 au 8 avril 2018 dans le village Ewelle II par des personnes armées non-identifiées.

Notre frère était au village samedi dernier pour prendre part à l'enterrement de notre maman. Tard dans la nuit des personnes armées sont arrivées au lieu du deuil et l'ont enlevé. Nous avons essayé de négocier avec eux en payant une rançon pour sa libération mais notre offre a été refusée par les ravisseurs», relève un proche de Mbeng Martin ayant requis l'anonymat.

La légion de gendarmerie du Sud-Ouest indique que des recherches ont été lancées

dès l'enlèvement du magistrat. « Nous faisons tout notre possible pour le retrouver mais nous n'avons pas encore des traces », souligne une source auprès de la légion de gendarmerie du Sud-Ouest.

Dans une déclaration publiée dimanche le 8 avril 2018, Me Félix Agbor Nkongho a condamné cet enlèvement. « Nous déplorons le kidnapping dans les termes les plus forts possibles. Ces attaques odieuses contre des civils par des groupes armés doivent cesser maintenant. J'appelle tous ceux qui ont les moyens de s'engager à mettre fin à ces violations et à rendre la justice au juge Martin Mbeng », condamne l'avocat. D'après le bâtonnier, ce énième enlèvement reflète la détérioration de la situation sécuritaire dans ces régions.

M.S.

KIOSQUE

La Conac sensibilise dans les amphis



A travers son bulletin bilingue d'information intitulé « Conac Newsletter » en sa parution numéro 012, le directeur général de la Commission nationale anti-corruption, Dieudonné Massi Gams, fait le point sur les différentes activités menées dans la société en générale, et dans les Universités en particulier

C'est dans les soucis de permettre aux institutions supérieures d'apprentissage d'embrasser l'intégrité, que la Conac a effectué dans le mois de novembre 2017, des rencontres dans les universités de Yaoundé I, Yaoundé II, Dschang, Buea Bamenda et Douala. Et dans chaque université, Dieudonné Massi Gams était porteur d'un message. A l'université de Yaoundé I, la campagne a eu lieu le 20 novembre 2017 sous l'égide du Dg de la Conac, en présence du recteur de l'université, Maurice Aurélien Sosso, du représentant du ministre de l'enseignement supérieur, des enseignants et des étudiants venus nombreux. Une initiative qui a été saluée par le recteur. Dès l'entame de ses propos, il a tenu à rappeler la nécessité de lutter contre la corruption à l'université et les efforts consentis par l'institution dont il a la charge pour en arriver à une situation d'intégrité totale. A la fin de ses propos, le Dg/Conac a aussi rappelé qu'il est nécessaire de mettre en application le Programme national d'éducation à l'intégrité (Pnei) et sa mise en œuvre au sein des institutions universitaires.

Les étudiants comme sentinelles d'intégrité

Le jeudi 23 novembre 2017, a eu lieu une cérémonie de sensibilisation à la mise en place des clubs d'intégrité à l'Université de Bamenda. Cette cérémonie était présidée par le vice-chancelier de cette institution, Theresia Nkuo-Akenji, et le représentant de la Conac, Fohtung Samuel Tangang en présence du représentant du gouverneur de la région du Nord-Ouest. Theresia Nkuo-Akenji a alors relevé que l'enseignement supérieur n'est pas à l'abri de la corruption. Après avoir pris l'engagement de prévenir la corruption à long terme au sein de son institution en créant les clubs d'intégrité, elle a invité ses collaborateurs à s'approprier les enseignements de la Conac vu que ces clubs d'intégrité visent à faire des étudiants des sentinelles de l'intégrité et les préparer à la bonne gestion des biens publics.

Lutter contre la corruption, une activité quotidienne

La cérémonie de mise en place des clubs d'intégrité à l'Université de Yaoundé II, Soa a eu lieu le 21 novembre 2017. Présidée par le vice-président de la Conac, François Anoukaha, étaient présents, le vice recteur chargé du contrôle interne et de l'évaluation de cette institution et de la communauté estudiantine. En rappelant que la lutte contre la corruption est une activité quotidienne à l'université de Yaoundé II, le vice recteur a aussi promis d'organiser dans les meilleurs délais, des élections de mise sur pied d'un club d'intégrité opérationnel.

Lutter contre la corruption, un devoir

La cérémonie de mise en place des clubs d'intégrité dans les Universités et les instituts privés d'enseignement supérieur à l'Université de Buea a eu lieu le 27 novembre 2017. La vice-Chancellor, a profité de l'occasion pour présen-

ter l'Université de Buea comme un îlot d'intégrité où la lutte contre la corruption est permanente et constitue un devoir pour tous.

Après cette tournée dans les Universités du Cameroun, la Conac a aussi fait des tours de sensibilisation dans la société ; c'est le cas de la société de distribution de l'énergie électrique au Cameroun et de l'implémentation de la Cnuc

La Conac invite Enéo à juguler la corruption

Comme pour répondre aux dénonciations faites par la Conac sur les multiples dérives de corruption qui s'accroissent au sein de son agence de Nlongkak, le directeur général de Enéo, a mis sur pied une Initiative à résultats rapides (Irr) dont le rôle est articulé autour de la résolution des dysfonctionnements internes, sources potentielles de corruption dans les processus de relève-facturation, coupure-remise et traitement des réclamations des clients.

Cette deuxième Irr mise en œuvre par Eneo, a pour principal objectif de réduire en 100 jours, 90% des mauvaises factures, des remises tardives ainsi que des traitements hors-délai des réclamations des clients observés à l'agence Nlongkak de Yaoundé. Normal donc que l'initiative ne s'arrête pas seulement au niveau de cette unique agence vu que le problème se vit presque partout. Ainsi, les actions qui seront entreprises dans cette Irr seront par la suite implémentées dans l'ensemble des agences Enéo du Cameroun. Lancée le 06 octobre 2017 à l'agence Enéo de Nlongkak, le directeur commercial adjoint d'Enéo, Abel Ekolo en a profité pour rappeler à ses collaborateurs la nécessité d'œuvrer pour la réussite de cette Irr et solliciter l'appui de la Conac qui est toujours disponible pour la mise en œuvre des mesures visant à lutter contre la corruption et promouvoir la bonne gouvernance.

Rostand TCHAMI (Stg)

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DES ÉVÊQUES

Mgr Samuel Kleda : « la paix comme voie de sortie de crise »

C'était hier 11 avril 2018, à l'ouverture de 43ème session des travaux des prélats. Laquelle s'est tenue à la basilique mineure Notre Dame des Apôtres des Mvolé en présence du ministre de l'Administration Territoriale et de la décentralisation Paul Atanga Nji

« Je fais appel à tout le monde. Chacun doit se mettre en état d'apporter sa prière à la construction du Cameroun », a déclaré Samuel Kleda, ce 11 avril 2018 à l'occasion de l'ouverture de l'Assemblée plénière des évêques. Le président de la Conférence épiscopale nationale du Cameroun, pour la circonstance, s'est, une fois de plus, prononcé sur les problèmes sociopolitiques que traversent actuellement le Cameroun. Samuel Kleda, tout en appelant les uns et les autres dans la voie du dialogue, a également été précis sur la mission de l'Église catholique au Cameroun : « Si les hommes par leur manière de faire, créent des problèmes, ils sont aussi capables de les résoudre », a-t-il déclaré. « La préoccupation principale des évêques est la crise que traverse le Cameroun. Nous prions pour que tout ce qui est à l'origine de cette crise trouve une solution. la pauvreté, la misère le chômage des jeunes entre autres », a évoqué le prélat.

Deux moments forts ont ponctué la cérémonie. D'une part les discours, et d'autre part la messe pontificale. S'agissant des discours, il y'en a eu trois au total. Celui de Mgr Jean Mbarga, Archevêque de Yaoundé, suivi du discours de Mgr Cosma Ambrosini, Chargé des affaires, à la Nonciature Apostolique et enfin celui de Mgr Kleda. Quant à la deuxième partie de la cérémonie à savoir la messe d'action de grâce, cette dernière était sur la Paix et l'Unité au Cameroun et sur le 5ème anniversaire du pontificat du Pape François. La conférence épiscopale nationale du Cameroun, faut-il le rappeler, est une instance qui permet à tous les évêques du Cameroun d'exercer conjointement leur charge pastorale en vue de promouvoir davantage le bien que l'Église offre aux hommes, en particulier par des formes et des méthodes d'apostolat. Les travaux de cette 43ème session, ouverte ce 11 avril 2018, s'achève le samedi 14 avril prochain, très attendu ce jour le communiqué de clôture des travaux.

Jenner ONANA (stg)

«Valoriser et diffuser les arts et cultures du Cameroun en Afrique»

Directeur du musée Blackitude à Yaoundé et promoteur du concept K'merPlace, il présente les contours de la mise sur pied de cette plateforme destinée à amplifier la visibilité des artistes et acteurs culturels exerçant au Cameroun.

Il y'a un mois, vous avez lancé la plateforme « K'merPlace ». De quoi est-il concrètement question ?

Il s'agit d'une plate-forme numérique. Nous sommes dans la promotion du numérique. Pour parler du numérique aujourd'hui, il faut savoir que nous sommes dans un monde globalisant où chacun, voire chaque pays, apporte sa contribution pour l'évolution. « K'mer place » aujourd'hui s'inscrit dans la logique du discours du chef de l'État, lequel demandait aux Camerounais de s'approprier les nouvelles technologies et de les mettre en pratique pour faire avancer chaque domaine d'expertise au Cameroun. C'est pour cette raison que mon équipe et moi avons lancé cette plate-forme numérique. Pour être plus pratique, je dirais que c'est une centrale numérique et artistique du Cameroun permettant à toutes les corporations confondues de cette chaîne artistique de pouvoir être valorisée et pouvoir être vendue à l'échelle mondiale. C'est dire que « K'mer place » veut se positionner comme la vitrine qui va permettre au Cameroun d'être vu sur les plans culturels et touristique. D'autant plus que nous sommes à l'approche d'un événement international que le Cameroun va organiser : la Coupe d'Afrique des nations 2019. Donc, si on veut positionner notre pays culturellement et touristiquement parlant, il faudrait bien que ceux qui vont arriver au Cameroun pendant ce prestigieux événement, puissent avoir des vitrines qui vont leur permettre de découvrir la culture et le tourisme du pays.

L'utilisation grandissante du numérique par les promoteurs culturels aujourd'hui, renforce-t-elle votre assurance de ce que K'mer place sera bien accueilli ?

Oui ! K'mer place est bien accueilli. Je crois qu'il y a une adéquation parfaite entre nous promoteurs et les acteurs culturels du Cameroun. Je le dis parce que, après la présentation officielle, il y a de cela trois semaines, nous avons reçu beaucoup de coups de fil et beaucoup d'encouragements des acteurs culturels du Cameroun. Nous ne demandons que leur accompagnement afin que nous puissions porter la culture et le tourisme camerounais à une échelle vraiment viable. C'est le lieu ici de rappeler que notre démarche est née d'un constat : celle de la dispersion et l'éparpillement des informations en raison de la multiplicité des supports qui les abritent et des modes de traitements aussi variés que divers qui génèrent parfois incohérence, confusion, déficit de fiabilité, mais encore face au peu d'intérêt qu'accordent les organes classiques d'information aux actualités artistiques et culturelles, souvent traitées avec peu de profondeur, est apparu l'urgence nécessaire de donner une meilleure visibilité aux produits culturels et artistiques locaux et même aux acteurs. C'est pourquoi la plateforme K'merPlace a été pensée comme une solution intégratrice et inclusive pour favoriser la mise en commun, la vulgarisation et la valorisation de la culture à travers des artistes et leurs produits.

Que gagnez-vous derrière ce business ?

Je ne réfléchis pas en termes de business mais de démarche professionnelle pour l'intérêt collectif. Ce qui fait que K'merplace aujourd'hui à travers les différentes corporations, voudrait montrer que le Cameroun a de la valeur, que le Cameroun a des talents et que ceux-ci méritent d'être promus sur la toile. Nous n'allons pas se le cacher, nous avons ce qu'on les *brand ambassadors* de la culture comme les Manu Dibango, Etienne Mbappe et la jeune génération qui arrive avec les Charlotte Dipanda, Kayrece Fotso, mais, il y a des artistes middle et ceux qui commencent. Ceux-là aimeraient avoir des tribunes comme K'merplace pour se faire connaître. Donc, nous allons mettre à contribution les *brand ambassadors* pour permettre à ce que sur le plan international, K'merplace puisse avoir plus de visibilité. L'action que nous allons mener sur la toile doit permettre à ce que les artistes puissent avoir des contrats. Quand vous regardez le cadre dans lequel ils vivent c'est vraiment misérable. Les artistes sont dans des batailles inutiles des droits d'auteur qui ne représentent même pas 15% du revenu d'un artiste, alors qu'il y a beaucoup d'éléments qui peuvent permettre à un artiste de vivre de son art. On ne va seulement attendre les droits d'auteur. K'mer place est là pour permettre aux artistes de comprendre les enjeux actuels pour le positionnement de notre culture.

Ne craignez-vous pas qu'on vous fasse le reproche de promouvoir beaucoup plus la musique au détriment de ceux qui font par exemple dans l'art plastique ou les arts contemporains ?

Rassurez-vous, toutes les grandes composantes culturelles nous intéressent. Des arts visuels, à la littérature, la mode, le cinéma, la photographie, les institutions de tourisme et de culture en passant par les arts de scène... toutes les corporations confondues sont prises en compte sur notre plateforme. Autant nous avons des Manu Dibango en musique que nous avons des Basseck Ba

Khobio au cinéma ou encore des Barthelemy Togo en ce qui concerne les arts visuels. Notre objectif c'est de promouvoir toutes les corporations et même des réserves naturelles, des sites classés patrimoine mondial. Nous allons le faire qu'on sente que le Cameroun aujourd'hui c'est l'Afrique en miniature. Quand je vois des pays comme le Sénégal, le Kenya qui tire d'importantes ressources au niveau de leur Produit intérieur brut (Pib) sur la culture, je comprends que le Cameroun qui a plus que ces pays là devrait emmagasiner beaucoup plus que ces pays

Trois semaines après le lancement, Yaoundé est dans le bain ; Douala aussi. A quand le tour des autres régions du Cameroun ?

Tout à fait, nous avons lancé à Yaoundé, et nous avons un programme de nous étendre, pour faire cette même présentation dans les capitales des dix régions du Cameroun, ensuite nous devons enregistrer pour cette année 2018, 2000 artistes sur la plateforme. C'est tout un défi, tout un challenge pour nous. Nous nous sommes dit qu'en prenant 200 par régions dans toutes les dans toutes les corporations, on aura 2000 artistes dans les dix régions. Un autre challenge qui nous interpelle c'est celui de permettre à ces artistes de mieux utiliser le digital et le numérique. Parce que nous n'allons pas être cette sorte de promoteur qui donne seulement le poisson sans apprendre à l'artiste à savoir pêcher. Il faut que les artistes aujourd'hui, soient capables de bien utiliser le numérique. Nous ne serons pas partout avec les artistes, pour permettre que les contenus soient actualisés, il va falloir qu'ils nous envoient les contenus chaque fois. Avec les téléphones androïdes, nous avons la possibilité d'avoir ces contenus. Donc, nous allons permettre aux artistes d'avoir une formation minimale, nous n'allons pas tout faire pour eux. Pour que l'artiste soit enregistré dans la plate-forme il lui faut un droit d'accès. Le droit d'accès c'est 1000 francs. Cette somme permet de

dire que vous êtes aussi acteurs de cette action que nous avons mis sur pied.

Serait-il osé de dire que le numérique c'est la révolution en termes de promotion artistique au Cameroun ?

Oui, pas seulement au Cameroun, c'est grosse chance pour les artistes et les acteurs culturels parce que nous sommes dans un monde où quand vous donnez le nom de quelqu'un, chacun peut aller taper pour voir ce qu'il vaut. Il faut être référencé aujourd'hui sur la toile ; il faut avoir une certaine côte. La côte ne vient pas seulement parce qu'on a un nom mais aussi par ce qu'on élaboré un travail qu'on a présenté au public et maintenant de ce que l'artiste a comme talent. Si vous n'êtes pas référencés, vous avez beau faire tous les spectacles au Cameroun tant que les journalistes, les référenceurs ne mettent pas ça sur la toile, vous ne serez pas connu. C'est donc un travail important aujourd'hui de positionner tous ces artistes là sur la toile. Cela permet aussi que même les générations à venir, sauront que tel artiste avait fait telle chose. Cela permet de vous donner une bonne base de données. Les gens m'ont même dit que ce n'était pas à un entrepreneur privé de le faire. J'ai répondu que l'Etat n'a pas pu le faire jusqu'à présent, pourquoi pas nous organiser et le faire pour permettre à l'Etat de nous accompagner ? Nous n'allons pas attendre que l'Etat fasse tout.

Comment parvenez-vous à cumuler la promotion de la plateforme et l'administration du musée la Blackitude ?

C'est un problème d'organisation que je parviens bon an mal an à gérer. Aujourd'hui, on a beaucoup de problèmes de budget comme toutes les institutions culturelles au Cameroun. Fort heureusement, le musée est soutenu par la fondation de la promotrice qui est également vice présidente de l'International council of museum (Icom) Cameroun, Sa majesté Fô Nab Ngo I Nana Sunjio Agnès. Membre de la famille royale Bahouoc, elle a hérité des collections d'objets d'art de son père et des rois d'autres chefferies du plateau Bamiléké. En mars 1998, elle décide de réaliser son projet de musée afin de conserver, documenter, valoriser et diffuser les arts et cultures du Cameroun et de l'Afrique dans tous leurs aspects. Le musée abrite des objets d'art provenant en majorité des Grassfields mais aussi des ethnies Fang-Beti. Il présente aujourd'hui une belle collection de statuettes, statues de bois et de bronze, des costumes de danse traditionnelle, des rituels en bois et en céramique, des masques, des attributs de pouvoir, du mobilier royal etc... Nous avons élaboré un calendrier d'activités, une espèce de feuille de route pour l'année 2018. Priorité a été faite à l'organisation, d'expositions d'œuvres d'arts plastiques et contemporaines avec les artistes plasticiens comme on le fait toujours. L'encadrement des étudiants des universités qui viennent en stage académiques et stages professionnels au musée se fera au mois de juin. Avec le peu de budget que nous avons, nous avons été contraints de supprimer un certain nombre d'activités parce qu'on ne pouvait pas honorer aux différents engagements susceptibles d'accompagner le projet. C'est pourquoi pour cette année, le musée Blackitude va travailler beaucoup plus sur la formation et le renforcement des capacités des artistes plasticiens et des acteurs culturels camerounais.

Entretien avec
Christian TCHAPMI



COMMUNIQUE

« Problématique de la vente de la cigarette en détail au Cameroun et en Afrique »

La consommation du tabac, en raison de ses nombreuses conséquences économiques, sanitaires et environnementales demeure un problème de santé publique majeur et une menace sérieuse pour les pays en développement. Depuis une dizaine d'années, des efforts sont déployés pour sensibiliser les populations sur les dangers de la consommation de tabac et aux stratégies multiples utilisées par l'industrie du tabac pour commercialiser ses produits en Afrique. Les Organisations de la Société Civile (OSC) travaillant pour arrêter la propagation de l'épidémie de tabagisme ont identifié la vente en détail des cigarettes comme l'une des principales stratégies de marketing de l'industrie du tabac.

Compte tenu de ce qui précède, l'Alliance pour le Contrôle du Tabac en Afrique (ATCA), avec le soutien de Campaign for Tobacco Free Kids (CTFK), s'est associée à des organisations de la société civile dans les capitales de 10 pays (Cameroun, Burkina Faso, Tchad, Côte d'Ivoire, Ghana, Kenya, Niger, Nigéria, Togo et Ouganda) pour enquêter sur la vente en détail de la cigarette.

Au Cameroun, les résultats de l'enquête soulignent entre autres que:

- ◊ Il n'existe pas une législation interdisant la vente des cigarettes en détail et la cigarette coûte entre 25 F et 50 F cfa l'unité;
- ◊ Les marques produites par Vinataba Oriental Cameroon Company (VOCC) sont très moins chères (15 Fcfa l'unité);
- ◊ La publicité et la promotion de la vente en détail se font à travers : les affiches publicitaires sur les points de vente, l'exposition sur et derrière le comptoir, les autocollants, distribution gratuite de gadgets et kiosques à tabac avec marque (T-shirt, parapluie, table avec boîte, briquet), le conditionnement des cigarettes en paquets de 10 bâtons, la distribution et dégustation gratuite des cigarettes destinées aux jeunes, les jeux tombolas;
- ◊ La cigarette est vendue en détail près des lieux où les enfants et jeunes se rassemblent (écoles, terrain de sport, salle de jeu) et sur les trottoirs.

Suivant l'étude, cette vente en détail des cigarettes est très mauvaise pour plusieurs raisons:

- ◆ Lorsque les cigarettes sont vendues en détail, elles deviennent relativement moins chères que lorsqu'elles sont vendues en paquet. Par conséquent, le produit est plus abordable pour les jeunes et d'autres personnes ayant des ressources limitées ;
- ◆ La vente de cigarette en détail permet aux jeunes d'expérimenter le produit et de devenir des utilisateurs réguliers;
- ◆ La vente en détail mine les politiques antitabac existantes, en limitant l'exposition d'une personne aux étiquettes d'avertissements sanitaires;
- ◆ Au-delà du fait qu'elle constitue une forme de commerce illicite dans les pays où ces ventes sont interdites, la vente de la cigarette en détail mine les efforts des fumeurs pour cesser de fumer en rendant le produit facilement accessible.

En guise de solutions durables au problème sus évoqués, l'étude de ATCA recommande aux Gouvernements des pays concernés, de prendre des mesures rigoureuses et conformes aux dispositions de la Convention Cadre de l'OMS pour la Lutte Antitabac (CCLAT). Ladite Convention identifie en effet des mesures fondées sur des preuves pour contrôler la vente de cigarette en détail.

Conformément aux articles 13, 15 et 16 de la CCLAT, les parties devraient respectivement interdire complètement toutes formes de publicité, de promotion et de parrainage du tabac, envisager des dispositions supplémentaires telles que l'octroi de licence aux vendeurs au détail de produits du tabac pour contrôler les ventes en détail et veiller à ce que la vente de bâtons de cigarettes ou de petits paquets de produits du tabac soit interdite.

A cet effet, les organisations de la société civile à travers la Coalition Camerounaise Contre le Tabac (C3T), invitent les autorités gouvernementales à accélérer le processus d'adoption des législations conformes à la CCLAT pour sauver des milliers de vies. En effet, le tabac nuit à la santé, et au développement du Cameroun. Chaque année, environ 7 millions de personnes sont tuées dans le monde par des maladies causées par le tabac. Malgré ces décès évitables, plus d'un million de camerounais adultes et 300.000 jeunes âgés de 13 à 15 ans continuent de consommer du tabac chaque jour, mettant ainsi en danger la vie de 7 millions de camerounais exposés involontairement à la fumée du tabac des autres. Ces chiffres s'augmenteront si rien n'est fait le plus vite possible. La vente de cigarettes en détail favorise la consommation du tabac et il est urgent que des législations conséquentes et fortes soient prises.

Yaoundé le 12 Avril 2018

Dr Flore NDEMBIYEMBE

Présidente de la Coalition Camerounaise Contre le Tabac (C3T)

CABINET MAITRE EBENEZER MONGUE-DIN AVOCAT AU BARREAU DU CAMEROUN B. P. 3426 – TEL. 699-92-68-79 DOUALA

VENTE SUR SAISIE-IMMOBILIERE

Par devant la barre du Tribunal de Grande Instance du Wouri à Douala le 03 mai 2018 à 07 heures 30 minutes du matin.

Aux requêtes, poursuites et diligences de la Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC), Etablissement bancaire ayant la forme d'une société anonyme dont le siège social se trouve à Douala, Avenue Charles De Gaulle et ayant pour avocat Maître Ebénézer MONGUE-DIN, avocat au Barreau du Cameroun demeurant à Douala, B. P. 3426 - Tél. 699-92-68-79.

En vertu :

- De la grosse dûment en forme exécutoire de l'acte n° 0892 du répertoire de Maître Anne Marie MBOLLO-MBASSY WILSON DIKONGUE, notaire à Douala, en date du 26 mars 2014 portant convention de crédit avec caution personnelle et cautionnement hypothécaire par la BICEC au profit de l'ECOLE D'INSTRUCTION MARITIME « EIMA » :

- Du jugement n° 080/Com rendu le 15 mars 2018 par le Tribunal de Grande Instance du Wouri rejetant les dires et observations du sieur MVILONGO NANGA et de l'ECOLE D'INSTRUCTION MARITIME « EIMA ».

Il sera adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, l'immeuble ci-après désigné appartenant à Monsieur MVILONGO NANGA, demeurant à Douala, B.P. 1940 Douala, de nationalité camerounaise, Officier d'armée ayant pour avocat Maître François ETEME TSALA, avocat au Barreau du Cameroun.

DESIGNATION

Un immeuble urbain bâti d'une superficie de 1000 mètres carrés sise au lieu-dit YASSA, quartier BASSA, Arrondissement de Douala III^{ème}, formant le lot n° 16 et 18 P (en partie) du bloc 13 objet du titre foncier numéro 994 du Département du Wouri, volume 05 folio 195 appartenant en toute propriété à Monsieur MVILONGO NANGA.

MISE A PRIX

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges dressé par Maître Ebénézer MONGUE-DIN et déposé le 06 juillet 2017 au Greffe du Tribunal de Grande Instance du Wouri, les enchères seront reçues sur la mise à prix de 100 000 000 Francs CFA.

Montant des enchères : 1 000 000 Francs CFA.

Signé : **Ebénézer MONGUE-DIN**
Avocat de la partie poursuivante
Fait à Douala, le 09 avril 2018

Pour tout renseignement s'adresser à :

Maître Ebénézer MONGUE-DIN, Avocat, B.P. 3426 Douala, Tél. 699.92.68.79, E-mail :
monguedin@yahoo.com.

Maître NGUESSON André, Huissier de justice à Douala, B.P. 12976 Douala - Tél. 675.31.06.36
Greffe du Tribunal de Grande Instance du Wouri, Tél. 233.42.38.55.

EBENEZER MONGUE-DIN LAW FIRM BARRISTER AT LAW P.O BOX 3426 DOUALA PHONE 699-92-68-79

REAL ESTATE ON SEIZURE

Before the Wouri high court, in the year 2018 and on the 3rd of may at 7.30 A.M.

On the petition of Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC) PLC whose head office is in Douala - Avenue Charles De Gaulle, suing through its General Manager, and having as counsel Mr. Ebénézer MONGUE-DIN, Barrister at law P.O. BOX 3426 Douala – Phone: 699-92-68-79.

By virtue of :

- The enforceable contractual deed concerning the current account number 0892 of 26th march 2014 in the book of Anne Marie MBOLLO-MBASSY WILSON DIKONGUE, Notary in Douala.

- The judgement n° 380/Com delivered by the Wouri high court dated 15th march 2018.

There will be an auction sales offer to the last and highest bidder concerning the state situation in Douala III^{ème}, at BASSA neighborhood also known as YASSA, covering a surface area of one thousand square meters (1 000 m²) in land title number 994 of Wouri division, belonging to Mr. MVILONGO NANGA living in Douala P.O BOX 1940, of Cameroonian nationaly, having as counsel Mr. François ETEME TSALA, Barrister at law.

AUCTION PRICE

Apart from the conditions contained in the specifications filed registered to the Wouri's high court, the bids will be received at the auction price of 100 000 000 Francs CFA (one hundred thousand millions).

The amount of the auction will be 1 000 000 Francs CFA (one million).

Drawn up by the counsel of the prosecuting party
in Douala on the 09th April 2018.
Barrister : Ebénézer MONGUE-DIN

For Further Information please contact :

Barrister Ebénézer P.O. BOX 3426 Douala, Phone 699-92-68-79,
E-mail : monguedin@yahoo.com.
NGUESSON André, Bailiff and sheriff, P.O. BOX 12976 Douala -
Phone 675.31.06.36.
WOURI HIGH Court Phone : 233.42.38.55.

DROIT D'AUTEURS

Passes d'armes entre Mouelle Kombi et un avocat

Au cœur des échanges épistolaires entre le ministre des Arts et de la culture et Frédéric Tongo Mbia, avocat du mécène Raymond Tchengang, la problématique de l'assainissement de la gestion du droit d'auteurs au Cameroun.

Rien ne va plus entre le ministre des Arts et de la culture, Pr Narcisse Mouelle Kombi et Me Frédéric Tongo Mbia, avocat au barreau du Cameroun et conseil du mécène Raymond Tchengang. Par le truchement des échanges épistolaires, le ministre et l'avocat, ne sont pas sur la même longueur d'ondes au sujet de la problématique de l'assainissement en cours de la gestion du droit d'auteurs au Cameroun.

Pour mémoire, ce qui met le feu au poudre est la publication de l'arrêté n°0012/Minac du 21 décembre 2017 portant octroi d'agrément à la Société nationale camerounaise de l'art musical (Sonacam). Un arrêté ministériel pris en dépit d'une mise en garde du mécène Raymond Tchengang, par ailleurs administrateur de la Sonacam contenue dans sa correspondance du 20 novembre 2017, attire l'attention du patron des arts et de la culture, sur la nécessité de s'abstenir d'accorder un agrément à la Sonacam pour cause de falsification des statuts. Peine perdue, Narcisse



Mouelle Kombi délivre le précieux sésame à la Sonacam un mois plus tard.

Recours gracieux préalable

Piqué au vif, mais pas désarmé, le promoteur culturel introduit par le biais de son avocat-conseil, Me Frédéric Tongo Mbia, avocat au barreau du Cameroun, un recours gracieux préalable en date du 18 janvier 2018, contre cet acte administratif du Minac. Ce dernier, après consultation de sa cellule juridique réagit le 9 mars 2018 au recours gracieux préalable en reprochant au promoteur culturel plusieurs choses. Primo, que Raymond Tchengang n'est

pas le directeur général de la Sonacam et donc pas fondé de se plaindre. Secundo, que si le mécène est devenu administrateur de la Sonacam c'est par un concours de circonstance et qu'il avait démissionné le 31 janvier 2018 de son poste d'administrateur. Tertio, que le requérant n'est pas un ayant droit aux yeux du Minac qui affirme que les falsifications des statuts reprochées à président du conseil d'administration (Pca) de la Sonacam, Sam Fan Thomas, avaient été corrigées.

Suffisant pour que Me Tongo Mbia actant pour le compte de son client monte à nouveau au créneau, le 15 mars 2018 pour balayer les argu-

ments du Minac utilisés pour rejeter le recours gracieux préalable. En gros, l'avocat démontre point par point que son client en sa qualité de président du syndicat des professionnels de la musique (Synaprom) avait été associé comme personne-ressource à toutes les phases de résolution de la crise du droit d'auteur au Cameroun par le Premier ministre et l'actuel Minac. Toutes choses l'ayant conduit à être administrateur de la Sonacam. Un poste qu'il n'a jamais rejeté au titre d'une quelconque démission.

Le politique défaillant

Bien plus, l'avocat soutient, que si le Minac veut

vérifier les qualités d'ayant-droit de son client, le ministre devrait se référer au fichier national tenu par son ministère sur lequel le nom de son client figure sous le numéro 3241 en page 9. Pour clore cette sortie épistolaire, Me Tongo Mbia affirme que le ministre a fait un aveu au sujet des falsifications des statuts de la Sonacam lorsqu'il affirme que ces falsifications ont été corrigées. Une curiosité car ces tripatouillages l'ont été en l'absence de la tenue d'une assemblée générale. Alors que l'opinion croit que cette passe d'arme est terminée, le ministre Narcisse Mouelle Kombi remet le couvert avec une autre correspondance datant du 5 avril 2018 dans laquelle il déclare qu'«en l'absence d'éléments nouveaux» il réitère les termes de sa correspondance du 9 mars 2018 relative au recours gracieux préalable contre l'arrêté du 21 décembre 2017 octroyant l'agrément à la Sonacam.

Et l'avocat de conclure dans un autre brûlot parvenu au Grand Reporter du Messenger lundi 9 avril 2018 que le ministre des Arts et de la culture en persistant dans l'erreur, après être trompé à plusieurs reprises, «refuse d'admettre le droit, lui qui est par ailleurs, agrégé en droit». Toutes choses étant égales par ailleurs, l'avocat dit ne pas désespérer en se fondant sur la Justice qui devra prendre le relais du politique manifestement défaillant.

Alain NJIPOU

AVANT-SCÈNES

Des contes en performance

C'est un spectacle proposé par Ondoa l'Afrikain ce samedi 14 avril 2018 à Douala.

Amoureux des contes et de la lecture, le jeune artiste propose au public de Douala ce samedi, «Komdo», le Petit Sorcier. Écrit et performé par lui-même. Ce sera du côté de Bonassama non loin du marché dans le 4^{ème} arrondissement de la ville de Douala à partir de 16 heures 30 minutes. Il vit et respire l'art en particulier le conte, pour qui il a consacré son existence. D'ailleurs pour lui, le «Conte est une véritable révélation car le

conte est à la fois futile et instructeur». Ondoa l'Afrikain est un transfuge du groupe N'daboro avec qui il a commit un album de 13 titres en 2013. L'année dernière, il a participé à la première édition du Festi-Ti, festival Centrafricain au Cameroun, Fête de la Musique à l'Institut Français du Cameroun de Douala, Festi Bikutsi en 2016, «Nuit Blanche» à Doual'art en 2015 etc.

Samedi 14 avril, le conteur écrira d'autres lignes de sa carrière.

A.T.

EN BREF...

IFC : Gaëlle Wondje en spectacle

La chanteuse promet un show très enlevé du côté de l'Institut Français du Cameroun de Yaoundé vendredi 13 avril dès 19 heures. Ce sera l'occasion de présenter au public de la capitale politique les dix titres de son 2^{ème} album, «Ening» et quelques uns du premier sorti cinq ans plus tôt. Quelques collègues artistes lui ont fait l'honneur de l'accompagner sur scène. Il s'agit entre autres de Bibiane Sadey, Sanzy Viany, Papy Anza etc.

Musique : Sandrine Nnanga en solo

Elle est bien connue des milieux de la culture et notamment de la musique. Elle fait partie des trois vierges du Macase, groupe avec lequel la chanteuse a gagné en expérience sur plusieurs scènes nationales et internationales. Depuis le 1^{er} avril, les mélomanes la découvrent sous une autre forme : en solo. Sandrine Nnanga a publié son premier single intitulé «Mulema».

Rassemblés par A.T.

DÉCRÉPITUDE

Le nouveau siège de la Fécafoot dans la broussaille

Six ans après la pose de la première pierre, le chantier devant abriter cette infrastructure futuriste qui a coûté à la Fédération camerounaise de football environ 2 milliards de Fcfa, est à l'abandon. Le Messenger a appris que le Comité de normalisation serait en négociation avancée avec une entreprise turque pour le parachèvement de la construction.

Deux grues mécaniques surplombent un imposant immeuble en chantier situé à l'intersection du petit tronçon Palais des Sports-Chapelle Messa. C'est le futur siège de la Fécafoot. Une clôture en piquets de bois rongés par des termites, encadre le périmètre bien gardé par des vigiles. « Port de casque obligatoire », message de mise en garde couché sur un écriteau à l'entrée principale de ce site qui côtoie un autre important chantier de la Communauté urbaine de Yaoundé (travaux d'aménagement du lit du Mfoundi Ndlr). L'accès au site est exclusivement réservé aux ouvriers, aux experts de la société Guimar, l'attributaire de ce marché qu'on présente comme l'un des grands au bataillon des illustres entrepreneurs de travaux publics au Cameroun.

Le silence de cimetièrre qui règne ici démontre à suffire que l'endroit n'a plus reçu la visite des manœuvres depuis belle lurette. La broussaille qui a engloutie la surface s'est également emparée des cuves de bétons, de la ferraille et du magasin située au rez-de-chaussé. Idem pour les eaux de ruissellement qui en cette saison de pluie, a créé des petites rigoles de mousses et d'algues de part et d'autre de la clôture. Inspiré de la maquette solidement collé à un coin du site, l'ossature de l'ouvrage R+5 se dessinait pourtant progressivement. Le constat est donc là. Implacable. Les travaux sont à l'arrêt.

Le casse-tête du décaissement

Problème ? Il y a quatre ans, le Messenger révélait pour le déplorer, que le coût de construction de cet immeuble de cinq étages sur une surface de 2500 m², soit 1 milliard 786 millions de Fcfa, n'a pas mis fin aux souffrances des employés du chantier qui continuaient de crier à la maltraitance. Ces pauvres hommes qui avaient déjà exprimé leur ras-le-bol à travers des mouvements stériles de grève, réclamaient plusieurs mois d'arriérés de salaire à Guimar Cameroun S.A. Conséquence, ils avaient plusieurs fois, rangé pelles, brouettes et autres truelles pour embrasser les manifestations syndicales. Faute de mieux. Dans la foulée, votre journal avait appris de sources internes à la Fécafoot, que si l'entrepreneur ne payait pas ses ouvriers régulièrement, c'est parce qu'il n'avait plus reçu le moindre copeck de l'instance faïtière du football camerounais depuis belle lurette. Or, les premiers 400 millions Fcfa décaissés pour la première phase, avaient été déjà utilisés et le décaissement de la deuxième tranche pour relancer les travaux devrait se faire au compte-gouttes.

Le 8 février 2016, l'ex président déchu de la Fécafoot qu'accompagnaient une forte délégation composée du Comité exécutif et de certains directeurs à la fédération, avaient effectué une visite sur ce chantier dont le taux d'évolution était des plus inquiétants. D'ailleurs, dans sa



prise de parole ce jour là, Tombi à Roko Sidiki a constaté le grand retard déjà accusé et a directement interpellé Célestin Herman Tsambou, Directeur général de Guimar Cameroun SA pour d'amples éclairages. « Vous aviez fixé au 31 décembre 2015 la date butoir de bouclage du gros œuvre. Malheureusement nous notons un retard. Il est à craindre que le chantier ne soit pas livré au 31 août 2016 comme communément prévu », s'était inquiété l'ancien numéro 1 de la Fécafoot. Après des explications techniques, son interlocuteur avait invité l'assistance à observer que « le chantier, pour ce qui est du gros œuvre a atteint un taux d'évolution de 90%, ce qui est encourageant. Certes nous accusons un retard. Mais il est rattrapable. Il y a eu d'autres éléments qui justifient ce retard. » Il en avait profité pour poser quelques doléances qui, après étude par la délégation, avaient été pris en compte par le chef de l'exécutif fédéral.

Marché juteux

La mise sur pied d'un Comité de normalisation à Tsinga en septembre 2017, consécutif à la déchéance de l'équipe que conduisait Tombi a replongé le chantier dans le chaos. Entre compte bloqués, instruction d'un audit à la fédération et bisbilles autour du renouvellement du

contrat, l'ambitieux projet périclète aujourd'hui dans la broussaille. Pourtant on se souvient que dans le florilège des griefs avancés pour justifier l'arrêt des travaux, certains avaient évoqué les « études géophysiques mal faites ». Un doigt accusateur était alors pointé sur le patron du groupe Guimar dont un voile recouvrait ses réalisations précédentes dans les Btp. Installée depuis six ans seulement à Yaoundé, cette société filiale d'un grand groupe portugais, apprend-on, a réussi à se bâtir une renommée en béton armé vertement contestée par les experts du secteur.

Tsambou avait crié au sabotage, prétextant que ses pairs qui avaient très mal digéré que ce juteux marché lui soit finalement attribué, ont voulu ternir par tous les moyens, l'image de sa société. Puisque l'échéance de la Coupe d'Afrique des nations (Can) que va organiser le Cameroun arrive à grands pas, on reparle donc de relancer les travaux de cette enceinte. Le Messenger vient d'apprendre de sources bien introduites que le Comité de normalisation que conduit Me Dieudonné Happi serait en négociation avancée avec une entreprise turque pour le parachèvement de la construction. On parle de la même entreprise en charge de la construction du Stade de Japoma. Affaire à suivre...

Christian TCHAPMI

Au commencement était une idée futuriste...

La maquette à elle seule, fait rêver même les plus sceptiques. R+4. C'est un bâtiment imposant, une architecture futuriste constituée d'un rez de jardin, d'un rez de chaussée, de quatre étages, des accès et des cheminements piétonniers qui couvrent une superficie de 2500m². A l'intérieur, le système distributif de l'immeuble a son point de départ à l'entrée principale sous la grande boule de Crystal (Plexi glass). Le passage de l'extérieur vers l'intérieur est filtré par une zone intermédiaire (le portique) et la transition est garantie par le grand hall de l'entrée au rez-de-chaussée. A l'arrière du bâtiment, un système de passage piétonnier côtoie le parcours pour voitures. L'accès par véhicules est garanti d'un parking d'une capacité de 28 véhicules dont 02 places couvertes. A l'avant, en plus des éléments d'embellissement de l'espace public, 08 autres parkings ouverts sont prévus. Le nouveau siège comprend également un restaurant de 52 places assises, des locaux destinés aux installations techniques... La durée des travaux confiés à l'entreprise Guimar Cameroun était fixée à neuf mois. Plus de six ans plus tard, on continue d'attendre.

C.T.

LIGUE EUROPÉENNE DES CHAMPIONS

Qui tue par la « Remontada » périra par la « Romatada » !

Auteur d'une impensable remontada la saison passée en 8e de finale retour de Ligue des Champions contre le Paris Saint Germain au Camp Nou (6-1), le Fc Barcelone a subi à son tour un incroyable scénario. Larges vainqueurs à l'aller en Catalogne la saison passée (4-1), les Blaugranas ont été balayés par l'As Roma, survoltée dans son antre de l'Olimpico (3-0).

Immense ; énorme ; monstrueux ! Les chemins de l'exploit mènent à Rome ! L'As Roma, nettement battue à l'aller (4-1), a réussi l'immense exploit d'éliminer le Fc Barcelone en quarts de finale

grâce à sa folle et large victoire au retour (3-0), mardi soir dans un Stadio Olimpico en fusion. Les *Giallorossi*, dominateurs tout au long de la rencontre, ont étouffé un Barça méconnaissable, incapable de répondre à la furia italienne. Le Grec Kostas Manolas a inscrit le but de la qualification pour les demi-finales d'une tête, sur corner, à moins de dix minutes de la fin (82e). Un an après la « remontada » contre le Psg, le Barça subit un cinglant retour de bâton. Mardi soir, c'était plutôt la « romatada », le nom donné à cette folle soirée sur les réseaux sociaux, en allusion à la qualification des Barcelonais la saison dernière.

Qui d'autre que les joueurs romains croyaient sérieusement la qualification possible, une semaine après la défaite 4-1 au Camp Nou ? Les hommes d'Eusebio Di Francesco, le coach de la Roma, ont d'emblée montré à leurs fervents

supporters qu'ils étaient capables d'un miracle. Dès la 6e minute, l'attaquant Edin Dzeko a profité d'une longue passe de Daniele De Rossi, et de la passivité de la défense barcelonaise, pour pousser la balle au fond des filets (1-0). Les Romains, galvanisés par cette ouverture du score précoce, n'ont alors jamais desserré l'étreinte.

Le Barça méconnaissable

Tranchants, dominateurs dans tous les compartiments du jeu, la Roma a étouffé des Barcelonais totalement dépassés et méconnaissables. L'attaquant tchèque Patrik Schick a placé une tête juste au-dessus de la barre (14e), puis une seconde juste à côté du poteau (29e). Dzeko a ensuite forcé Ter Stegen a une claquette sur une nouvelle tête (37e), pour empêcher le but du break. Ce n'était pourtant que partie remise. En seconde période, la Roma a poursuivi sur sa

lancée et a obtenu un penalty logique pour une énorme faute de Gerard Piqué sur Dzeko (57e). Daniele De Rossi, le capitaine et symbole historique des *Giallorossi*, a alors transformé la sanction, en force, sur la gauche du gardien du Barça (58e). Le calvaire barcelonais était pourtant loin d'être terminé.

Les joueurs de la Roma, déchaînés, ont continué à pousser, sans relâche, pour inscrire le troisième but synonyme d'exploit. Et à force de plier, le Barça a rompu. À la 82e minute, la tête du défenseur Kostas Manolas, sur corner, parfaitement croisée, a terminé sa course dans le petit filet de Ter Stegen. Le banc romain, extatique, s'est alors précipité sur le Grec, héros de la soirée. Les offensives désespérées du Barça dans les dernières minutes n'ont rien changé : la Roma a vécu un rêve, son adversaire un cauchemar.

Synthèse de C.T.

EN BREF...

COUPE DE LA CAF

Un arbitre refuse 30 000 dollars

Disputé samedi à Lagos, le barrage aller de la Coupe de la Caf entre Plateau united et l'Usm Alger (2-1) fait beaucoup parler depuis. En cause : une tentative de corruption ciblant l'arbitre sud-africain, Victor Gomes (photo), qui aurait eu lieu avant la rencontre. Patron des arbitres à la Fédération sud-africaine (Safa), Tenda Musikwa a confirmé sur les ondes de *Metro Fmsa* que l'homme en noir s'est vu proposer 30 000 dollars pour faire gagner le club nigérian. Mais, d'après le journaliste de la *Bbc*, Osasu Obayiuwana, qui a été le premier à dévoiler cette affaire, les arbitres ont refusé et enregistré cette conversation afin de présenter les preuves à la Caf. A noter qu'Osasu Obayiuwana n'avait pas précisé dans un premier temps en faveur de quelle équipe la tentative de corruption avait eu lieu, ce qui avait fait naître des rumeurs ciblant l'Usm Alger, qui a réagi mardi dans un communiqué.

Liverpool Salah leur a encore fait très mal !

« Mohamed Salah apte ? Je n'en suis pas sûr à 100%. » Jusqu'au bout, l'entraîneur de Liverpool, Jürgen Klopp, aura maintenu le suspense quant à la participation de l'Egyptien pour le quart de finale retour de Ligue des champions disputé mardi face à Manchester City (2-1). Mais, 6 jours après sa sortie sur blessure à l'aller (3-0), l'ailier de 25 ans était bien titulaire au coup d'envoi à l'Etihad Stadium. Déjà buteur et passeur décisif à l'aller, l'international égyptien s'est encore révélé indispensable. Au retour des vestiaires, il a profité d'un ballon repoussé par Ederson après une sortie devant le Sénégalais Sadio Mané pour égaliser dans le but vide d'un joli piqué (1-1, 55e). Alors que son équipe avait beaucoup subi jusque-là et concédé l'ouverture du score de Gabriel Jesus après deux petites minutes, l'ancien Romain a permis aux Reds d'inverser la tendance puisque les Citizens avaient désormais 4 buts à marquer pour croire en une improbable « remontada ». Mission impossible et Firmino a même inscrit le but de la victoire pour Liverpool, scellant la qualification Pour la première fois depuis dix ans (2008), Liverpool jouera une demi-finale de Ligue des champions !